

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 302

MONTRÉAL, LE VENDREDI 31 DÉCEMBRE 1993

3 CAHIERS - 1.30\$ + TPS + TVQ

LES ARTS

La rétrospective culturelle

PAGE C 1

93

LIVRES

Une année dans la vie de Marie-Claire Blais

PAGE C 1



LE MONDE

Israël bluffe, selon Arafat

PAGE A 5



EDITORIAL

Le temps des rêves rétrécis, l'éditorial de Lise Bissonnette

PAGE A 6

PERSPECTIVES

Un Bye Bye à la française

Christian Rioux

Imaginez qu'à chaque fois que Bernard Derome lit le bulletin de nouvelles sur Radio-Canada, sa caricature prenne l'antenne sur une chaîne concurrente comme Télé-Métropole ou Quatre Saisons. Pendant que l'original passe en revue les nouvelles du jour, sa copie passe au moulin de la satire décapante les mêmes événements et met à nu les tics et les travers des vedettes de l'actualité. Sur une chaîne, les informations de la journée; sur l'autre, leur caricature à vif présentée par des guignols mordants, souvent vitrioliques. Laquelle des deux chaînes écouteriez-vous?

Voilà le dilemme qui déchire la France depuis que Canal Plus, la plus jeune des chaînes commerciales, produit un Bye Bye quotidien qui parodie le journal télévisé du concurrent TF1, animé par Patrick Poivre d'Arvor. Les Guignols de l'Info, qui mettent en scène plus d'une centaine de marionnettes en latex (à 3500\$ pièce), sont devenus le rendez-vous obligé de trois millions d'auditeurs. En particulier des moins de 35 ans, qui déclarent même, lorsqu'on les interroge, trouver dans la satire politique une source d'informations précieuse.

À l'automne, une rumeur jamais confirmée voulant que le renouvellement de la concession de Canal Plus soit lié au retrait de l'émission a soulevé un tollé. Les fans ont immédiatement conclu à un sombre complot du leader de la droite, Jacques Chirac, qui n'apprécierait pas qu'on le caricature en vieillard gâteux abandonné de tous. Il n'en fallait pas plus pour que les médias et le public se portent comme un seul homme à la défense des Guignols. Le magazine *Globe*, toujours prêt à dénoncer la droite, fit même sa couverture avec la marionnette de Jacques Chirac sous le titre: «Touche pas à mes Guignols!». Bref, dans la nébuleuse politique parisienne, les Guignols sont devenus l'objet d'un véritable culte.

Héritier de Coluche et des Monthly Pythons, l'humour zappeur et persifleur des Guignols n'épargne personne. Sous la plume des impertinents de Canal Plus, le premier ministre Edouard Balladur («le grand tout mou») devient «ce somnifère que prennent 57 millions de Français». «Nous le savions: les Français prennent trop de médicaments!», déplore le faux Poivre d'Arvor.

Le ministre de la Défense, François Léotard, baptisé «Serial Gaffeur», se transforme en G. I. Joe que les enfants peuvent habiller en légionnaire ou en tirailleur sénégalais. La caméra indiscreète surprend Jacques Chirac faisant les poches d'Edouard Balladur, lui-même soupçonné de tromper le leader du RPR avec le ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua.

Ce dernier, qui a déclaré la guerre aux barbus islamistes, était représenté quelques jours avant Noël en train d'embarquer dans un panier à salade tous les Pères Noël de France. Quant à l'ancien premier ministre Raymond Barre, personnage plutôt fantomatique de la politique française, il est le sujet d'un jeu questionnaire dont l'énigme est tout simplement: «Qu'est-ce que le Raymond Barre?»

L'humour grinçant des Guignols de l'Info sent la banlieue et les quartiers populaires. C'est d'ailleurs ce qui les démarque de leur concurrent et prédécesseur, le Bébête Show. Une émission inspirée du Muppet Show américain, diffusée depuis 1981 sur TF1 et qui représente les hommes politiques sous les traits d'animaux de basse-cour.

Comme il se doit, cette rivalité prend en France la forme d'une opposition droite-gauche: Stéphane Collaro, de TF1, accusant les Guignols de ne pas égratigner suffisamment François Mitterrand (grâce à qui fut créé Canal Plus). Les affiliés à droite de TF1 étant, quant à elles, connues depuis longtemps.

C'est cette culture de la dérision que dénonça François Léotard dans *Le Monde* lorsqu'il accusa les médias du suicide de l'ancien premier ministre Pierre Bérégovoy. Une biographie récente d'Edith Cresson rend le Bébête Show responsable des déboires de la première Française chef de gouvernement. Les marionnettistes l'avaient surnommée Amabotte pour souligner sa servilité à l'égard de Mitterrand! Françoise Sagan, elle aussi blessée par sa caricature, n'a pas hésité à faire un procès à Canal Plus.

Cela n'empêche pas les Français d'être unanimes à plébisciter ces deux émissions avec lesquelles les politiciens doivent dorénavant compter. Les magnétoscopes de l'Elysée et de Matignon n'en ratent pas une. Et quand cela se produit, les attachés de presse téléphonent aux producteurs pour obtenir la cassette. Car une plaisanterie vitriolique aux Guignols peut coûter plus cher qu'une mauvaise critique dans *Libération* ou une prestation minable à l'Assemblée nationale. D'autres s'en tirent beaucoup mieux: depuis que les Guignols représentent le footballeur Jean-Pierre Papin buvant une boisson au chocolat nommée Cacolat, ses ventes ont monté en flèche.

Dérision ou pas, on n'a jamais tant parlé de politique dans les cours de récréation que depuis que les jeunes Français reprennent les répliques des Guignols. De la même façon que les jeunes Québécois lancent: «Terrible, terrible...» ou «Est effrayant!» A quand une parodie québécoise du Téléjournal?

INDEX

Les Actualités...A2	Idées...A7
Agenda culturel...C8	Livres...C11
Annunces classées...B7	Le Monde...A5
Les Arts...C1	Montréal...A3
Avis publics...B6	Mots croisés...B7
Économie...B3	Politique...A4
Editorial...A6	Les Sports...B8



Météo
Faible neige
Max: -10
Détails en B 6

Qu'elle soit sucrée ou salée...



PHOTO JACQUES NADEAU

Les déchirements de la diplomatie canadienne

- Des Casques bleus pour maintenir ou imposer la paix?
- Pour une dimension multilatérale de la politique étrangère

Au cours d'une interview accordée au DEVOIR, le nouveau ministre des Affaires étrangères André Ouellet a fait un tour d'horizon de la diplomatie canadienne et des principaux dossiers sur lesquels il aura à se pencher. Dans le premier d'une série de deux articles, il aborde les questions du maintien de la paix et il décrit les grands axes de la politique étrangère du Canada.

SYLVIANE TRAMIER
FRANÇOIS BROUSSEAU
LE DEVOIR

Le Canada a inventé et introduit aux Nations unies le concept du «maintien de la paix», ce qui valut jadis le prix Nobel à Lester B. Pearson. Mais il se demande aujourd'hui s'il doit suivre l'ONU sur le terrain de l'imposition de la paix et expédier ses Casques bleus dans des pays en guerre.

La brève détention de onze militaires canadiens par des miliciens serbes en Bosnie juste avant Noël a fourni à Ottawa l'occasion d'exprimer publiquement ses hésitations. Dans une récente interview accordée au DEVOIR, le nouveau ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a fait part de sa réflexion sur la question.

«Traditionnellement, les Nations unies étaient invitées à envoyer des contingents de paix dans des régions où les parties en cause avaient décidé de faire la paix. (...) Au cours des 18 ou 24 derniers mois, les Nations unies ont été amenées à s'impliquer dans des dossiers (sans) le voeu des autorités locales. C'est toute une nouvelle dimension et le Canada doit se demander s'il a les moyens d'intervenir militairement dans des pays où il y a des conflits.»

Maintien de la paix (de type «Chypre») versus imposition de la paix (de type «Bosnie»): tel n'est pas le seul objet du questionnement et des déchirements de la diplomatie canadienne.

On s'interroge aussi sur la dimension des contingents envoyés.

M. Ouellet assure que le Canada a toujours l'intention et les moyens de participer aux missions traditionnelles de maintien de la paix, celles qui n'exigent pas d'effectifs militaires trop importants. «Mais des missions militaires qui comptent 2400 soldats dans l'ex-Yougoslavie, avec des espoirs de paix peut-être, mais pas un processus de paix très soutenu, c'est très dispendieux. Je ne dis pas non; je ne dis pas qu'il faut rejeter le concept d'ingérence humanitaire, mais il faut être prudent sur cette voie. Et il va falloir préciser les interventions canadiennes.» M. Ouellet mentionne certains cas où «on peut jouer un rôle important avec une quinzaine de personnes, techniciens, spécialistes, qui facilitent le déploiement d'une force de paix efficace».

Pour autant, le Canada n'est pas en train de se détourner de l'ONU. Il compte au contraire être «très présent et très agissant» au sein de l'organisation internationale. «Mais ce sont là des concepts généraux. L'application de ces concepts devra suivre un processus de révision», dit le ministre.

Dans l'agitation qui a entouré le dévoilement d'un nouveau gouvernement, un détail aura peut-être échappé aux observateurs les plus at-

Les avortements atteignent un sommet

Mariages: le pire portrait depuis 1939

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le nombre des avortements a atteint un sommet jamais égalé au Québec en 1991. Au même moment, l'institution du mariage a continué à perdre des plumes, l'Eglise ayant uni le plus petit nombre de nouveaux époux depuis 1939, année du début de la Deuxième Guerre mondiale.

Le plus récent portrait de la situation démographique au Québec démontre en effet qu'il s'est effectué dans la province pas moins de 22 970 avortements en 1991. Ce qui représente un bond de 25% et une hausse absolue de près de 7000 avortements depuis 1989.

Tout compte fait, le Bureau de la statistique du Québec estime donc que le rapport des avortements pour 100 bébés mis au monde a atteint 23,5 en 1991. A titre d'exemple, il était de 7,3 pour 100 naissances en 1976 et de 17 en 1982.

VOIR PAGE A 8: AVORTEMENTS

Vers une privatisation en douce d'Hydro-Québec?

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

La politique de développement des centrales privées d'au Québec, hydro-électriques ou thermiques, apparaît comme une politique de «privatisation en douce» d'Hydro-Québec.

Cette «privatisation des petites centrales nous apparaît comme une décision essentiellement politique, ayant peu à voir avec quelque véritable calcul économique que ce soit» et qui semble se réaliser «au profit d'intérêts discutables».

Telles sont les conclusions d'une étude du professeur Gaétan Breton, du département des sciences comptables de l'UQAM, et de son assistant de recherche, M. Yoan Tremblay. Le rapport de cette étude a été publié par le Comité conjoint UQAM-CSN-FTQ dans le cadre du Service aux collectivités de cette université. Une partie de l'étude a été financée par le Syndicat canadien de la fon-

VOIR PAGE A 8: HYDRO

Code civil et consommation

Moins de maux de tête pour les acheteurs de maison

Dès le premier de l'An, l'entrée en vigueur des 3188 articles du nouveau Code civil changera les droits et obligations des consommateurs. Dans ce dernier d'une série de trois articles, LE DEVOIR fait un survol des règles qui changeront un brin la vie des acheteurs, des locataires et des propriétaires.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Acheter une maison, l'enfer! Après le doux sentiment qui envahit le nouveau propriétaire, viennent ensuite les frais de condos, les contrats-fléus des contracteurs, les angoisses de la copropriété, les chicanes, les vices cachés, alouette!

Alors que les taux d'intérêt font du rase-mottes et que les pancartes à vendre fleurissent le long des rues, l'entrée en vigueur du nouveau Code civil pourrait avoir l'effet d'un baume, d'un cadeau du Nouvel An pour ceux qui

VOIR PAGE A 8: MAISON

De retour mardi

En raison du congé du Nouvel An, LE DEVOIR ne sera pas publié demain, ni lundi. Prochain rendez-vous: mardi, le 4 janvier

VOIR PAGE A 8: DIPLOMATIE

• LES ACTUALITÉS •

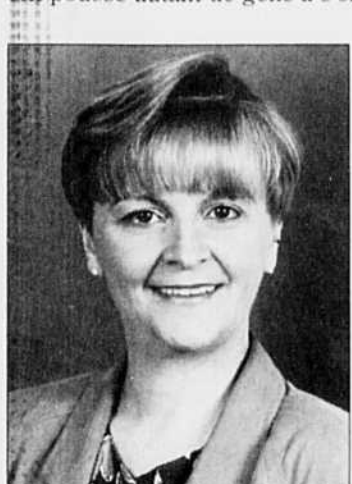
Lorraine Pagé dénonce la «chasse aux pauvres»

BERNARD PLANTE
LE DEVOIR

La présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, affirme que les politiciens, comme le chef libéral Daniel Johnson, font quasiment preuve «d'hypocrisie» lorsqu'ils se rendent dans des organismes de charité pour distribuer des paniers de Noël aux pauvres.

Mme Pagé, qui souhaite qu'Ottawa et Québec «se branchent sur les besoins du vrai monde» en 1994, croit que «l'acharnement» du gouvernement Bourassa à l'endroit des assistés sociaux devrait commander une certaine pudeur chez certains politiciens.

«Sous la gouverne de M. Bourbeau, dit-elle, on ne compte plus les modifications à la loi 37... c'est vraiment la chasse aux pauvres... et là, comme pour se donner bonne conscience, quand la misère est plus visible à l'approche de Noël... on se rend dans des banques alimentaires pour distribuer des paniers en oubliant que ce sont les politiques mises de l'avant qui ont poussé autant de gens à s'enfoncer dans la misère.



Lorraine Pagé

C'est peut-être bien beau pour la télé, mais... la participation de nos chefs politiques à la distribution de paniers de Noël aux pauvres, si louable soit-elle, ne saurait nous faire oublier que ce sont ces mêmes pauvres qu'ils pourchassent à longueur d'année par bouillottes-macoutes interposées.

La présidente de la CEQ ajoute que les lois 102 (gel salarial dans la fonction publique), 198 (réduction du nombre de fonctionnaires) et 142 (déréglementation dans l'industrie de la construction), les réformes dans les réseaux de la santé et de l'éducation ne feront qu'une chose en bout de ligne: de nouveaux pauvres.

Même si elle souhaite un changement de cap des gouvernements pour «qu'ils passent de la charité privée à la solidarité sociale», Mme Pagé ne croit pas que le nouveau premier ministre, Daniel Johnson, lui, puisse changer: «Je n'ai jamais senti que M. Johnson jouait un rôle quand il était président du Conseil du trésor, j'ai toujours senti, au contraire, qu'il était très convaincu de la justesse de sa façon de faire et cela me surprendrait beaucoup, qu'une fois premier ministre, qu'il change de cap.»

Lorraine Pagé «convient» que le déficit est un problème dont il faut s'occuper, mais elle répète que la stratégie des coupures n'a rien donné, au contraire. Les politiques du gouvernement libéral ont été «désastreuses et contradictoires» soutient-elle: «En même temps que le ministre de l'Industrie, Gerald Tremblay, présente un plan de création d'emplois, M. Johnson s'apprête à appliquer la loi 198 qui va faire de nouveaux chômeurs.»

«C'est ce qu'il faudra mettre en évidence au cours des prochaines semaines et je crois que le rendez-vous électoral sera déterminant. Je pense que la population saura juger les faits... plutôt que les images détachées que l'on peut faire à la télévision avec Julie Snyder ou ailleurs.»

Comme les autres leaders syndicaux, la présidente de la CEQ revient à la charge avec sa demande de réforme de la fiscalité. Cette révision doit s'inscrire, dit-elle, dans une «stratégie sociale» qui devra aussi comprendre des programmes soutenus de relance de l'emploi, en même temps qu'un examen des modalités de gestion de la dette.

Mme Pagé souhaite qu'il y ait la plus grande convergence possible entre les centrales syndicales et les organismes sociaux pour mettre en plan ces objectifs.

La CMQ annule la destitution de l'ancien secrétaire municipal de Saint-Jean-de-Matha

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Même si elle reconnaît la gravité des erreurs, omissions, fautes et «abus de confiance» commis par l'ancien secrétaire municipal de Saint-Jean-de-Matha à l'endroit des élus du conseil, la commission municipale du Québec (CMQ) vient d'annuler sa destitution, intervenue le 17 décembre 1992.

Le jugement de la commission confirme d'autre part que le ministère de l'Environnement du Québec a contrevenu à l'article 54 de sa propre loi en émettant au profit de Bérour-Transvick au moins un certificat d'autorisation sans avoir obtenu, au préalable, une véritable confirmation de sa conformité avec la réglementation municipale. Le ministère, confirme aussi la commission, a aussi émis des certificats d'autorisation à Bérour-Transvick pour des projets différents de ceux qui avaient été jugés conformes avec la réglementation municipale.

L'absence de réaction du secrétaire mathalois devant ces faits, ainsi que le fait qu'il ait émis des certificats de conformité sur présentation verbale de projets, donnent une radiographie impitoyable de la valeur des contrôles appliqués par l'Environnement dans ce type de dossier.

La CMQ estime que Maurice Gadoury, destitué de son poste de secrétaire municipal en 92, avait affiché une absence sérieuse de rigueur dans l'émission de certificats de conformité au profit de la société Bérour-Transvick, que cette municipalité tente aujourd'hui de faire annuler à grands frais devant les tribunaux.

Mais la commission allègue son impuissance juridique à imposer une sanction méritée à M. Gadoury, étant obligée par la loi, soit d'annuler, soit de maintenir la destitution imposée par le conseil municipal en 92. Même si elle reconnaît que le lien de confiance est manifestement rompu avec les nouveaux élus de l'autonomie, tous des adversaires déclarés de Bérour-Transvick, elle opte pour une approche humanitaire en se disant d'avis que les fautes même sérieuses de M. Gadoury «ne suffisent pas à justifier, après 18 ans de bons services, une sanction aussi lourde et définitive que la destitution».

La nouvelle mairesse de Saint-Jean-de-Matha, Mme Lorraine Gadoury, a déclaré hier au DEVOIR qu'elle avait demandé une intervention directe du ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, pour dénouer l'impasse. La municipalité envisage aussi d'autres hypothèses car, dit-elle, «la population nous a donné le mandat de faire le ménage à l'Hôtel

de Ville et un mandat clair dans le dossier du site qu'on ne peut réaliser avec une personne aussi ouvertement commise, et encore récemment, envers les adversaires du conseil».

En vertu du jugement, la ville devra payer rétroactivement le salaire du secrétaire destitué en 92 et environ le tiers de ses frais d'avocats, soit environ 35 000\$.

La commission établit dans son jugement que le certificat de conformité émis par M. Gadoury en faveur de Transvick, le 2 octobre 1992, «ne certifie rien», ce qui n'a pas empêché l'Environnement d'autoriser le projet, contrairement à la loi, le 18 octobre 1992. De plus, le projet de Bérour a été modifié par la suite, y compris ses plans, de sorte que le projet autorisé par l'Environnement est différent de celui qui était jugé conforme à la réglementation. Plusieurs cas similaires se sont produits.

Des certificats de conformité ont aussi été réclamés verbalement par Transvick et autorisés en quelques heures par le secrétaire Gadoury. Ce dernier a émis des autorisations partielles, limitées au «zonage», alors que la loi exige un jugement global. Il a même autorisé l'enfouissement de déchets dangereux, plaçant qu'il avait appliqué par erreur un ancien règlement, ce que la commission ne juge pas crédible.

«Manques de rigueur» et «erreur», souligne aussi la commission qui reproche à M. Gadoury de s'être contenté d'informations sommaires de la part du promoteur avant de statuer sur ses projets et, pire, d'avoir refusé d'informer correctement le conseil des certificats qu'il donnait à Bérour-Transvick.

Le secrétaire Gadoury a aussi commis un «abus de confiance» majeur, selon la commission, en faisant approuver au conseil des honoraires d'avocat à son insu, pour des services destinés à justifier sa propre conduite. Dans un autre dossier, l'ancien maire Mario Beaulieu, minoritaire et connu pour être favorable comme M. Gadoury aux projets de Transvick, est accusé par la commission d'avoir «poursuivi d'autres motifs que ceux de la majorité» alors qu'ils ont laissé délibérer un dossier se rendre devant les tribunaux alors que le conseil voulait éviter ces frais juridiques.

L'équipe de Mme Lorraine Gadoury, qui incarne depuis des années l'opposition aux projets de Transvick, a balayé ses adversaires l'autisme dernier, remportant la totalité des sièges. Mme Gadoury affirme que le secrétaire Gadoury a continué depuis cette élection de travailler ouvertement avec les adversaires de la majorité, se disqualifiant pour le poste par son absence de neutralité.



ILLUSTRATION BRUCE ROBERTS

RESTAURANTS

Le last call de la Saint-Sylvestre

Les endroits où enterrer l'année ne manquent pas, mais à titre de rappel, voici quelques restaurants où les promesses culinaires n'ont d'égal que la réputation des établissements.

JOSÉE BLANCHETTE

Comptez 100\$ par personne avant champagne, taxes et service.

LE LUTETIA
Hôtel de la Montagne,
1430 rue de la Montagne,
tél. 288-5656 (ext. 4151)

Claude Postel nous cuisine encore cette année un réveillon alléchant. Dans son restaurant du Vieux Montréal l'atmosphère est feutrée et l'ambiance fort chaleureuse. Vous êtes même invités ce soir à choisir la musique vous-mêmes sur le *Juke-Box*. Vous goûterez la galantine de canard au vin blanc et son foie gras, le consommé de caille en croûte avec quenelles truffées, le navarin de langoustines et homard aux essences d'agrumes, le filet de bison et bavares de canneberges saucées poivrade ou le pompano à la vapeur de fines herbes sur une demi-glace de homard ou les aiguillettes d'agneau sur sa fricassée de légumes. Vous concluez avec la Chiboust de petits fruits au coulis, le café et les mignardises. Comptez 65\$ par personne avant vin, taxes et service.

CLAUDE POSTEL
443 rue Saint-Vincent,
tél. 875-5067

Le Lutetia est un restaurant sublime où célébrer, avec ou sans bulles au menu. Décor baroque, ambiance coloniale, serveurs stylés, tout les éléments sont en place pour passer à table et oublier le temps qui passe. Le fondant de canard à la mousse de foie gras et haricots verts fins, le médaillon de loup de mer et sa marinère de légumes, le croquant de homard sur lit d'aubergines et son jus de crustacés, le consommé de bœuf au Xérès, le filet de bœuf en croûte de sel sur sa sauce périgéuse précèdent le Succès, le café et les mignardises. Le maître d'hôtel Gérard Marchadier vous suggérera le meilleur Champagne à boire.

Le chef Gérard Beyer de l'hôtel Quatre Saisons n'est pas de reste avec son menu gastronomique de la Saint-Sylvestre au restaurant Le Cercle. Élégance, raffinement et discrétion du service vont de pair dans cet établissement feutré. Le directeur de salle, Don Jean Léandri, saura vous accueillir et vous mettre à l'aise. Au menu vous hésitez entre les huîtres sur glace, saucée mignonnette et poivre thaï et l'escalopine de foie gras de canard tiède aux bleuets et gadelles, puis entre le pot-au-feu de champignons sauvages sous feuille de sauge et l'infusion de betterave et sésame rôti avec amonorière de caviar et crème aigre. Un jeune homard rôti aux lentilles fait compétition à la tourte de canard et marrons glacés au sucre d'érable et au carré de chevreuil au gratin de genévre, galet de pomme douce et nouvelle glace.

Un buffet de desserts complètera cette orgie. Comptez 130\$ par personnes avant vin, taxes et service.

LE CERCLE
Hôtel Quatre Saisons,
1050 rue Sherbrooke ouest,
tél. 284-1110

Toujours au même hôtel, on change de continent et de porte pour aller voir chez ZEN comment les Chinois célèbrent notre nouvelle année. On vous propose un repas en neuf services incluant une flûte de Mumm Cuvee Napa et des spectacles de mimes et de magie. Des musiciens vous feront danser jusqu'aux petites heures de la nuit. Entre deux «stepettes» vous pourrez goûter à l'amonorière à l'émoussée de poulet, aux crevettes et pétoncles sur coquillage, flambés au saké, au filet de doré avec pois mange-tout sur un nid de taro, au filet de poulet sauté avec piments rouges séchés et épinards frits, au bœuf grillé au wok à la Hong Kong, au riz Yin Yang aux crevettes et poulet et... au Tiramisu (une autre recette chinoise rapportée par Marco Polo en Italie?). Comptez 78\$ par personne avant vin, taxes et service.

ZEN
Hôtel Quatre Saisons,
1050 rue Sherbrooke ouest,
tél. 284-1110

Fusion CN-CP

Transport 2000 s'inquiète

PRESSE CANADIENNE

Un groupe de promotion du transport en commun, Transport 2000, craint que la fusion proposée des activités du Canadien National et du Canadien Pacifique pour le centre et l'est du pays n'entraîne d'autres réductions du service ferroviaire.

Le président directeur-général du CN Paul Tellier «a passé un dossier très chaud au gouvernement fédéral», a indiqué hier le coordinateur de Transport 2000, Normand Parisien.

«Les chemins de fer sont un service public qui sert les intérêts du public et en conséquence, tout changement à l'infrastructure doit être soigneusement examiné.»

L'ALENA proclamé

Moins cher, le café mexicain

Ottawa (PC) — Le gouvernement fédéral a proclamé hier l'Accord de libre-échange nord-américain, qui entrera en vigueur demain.

Le ministre du Commerce Roy MacLaren, dans un bref communiqué, a annoncé qu'il avait échangé les avis avec le Mexique et les États-Unis pour l'application du traité commercial.

L'ALENA permet au Mexique d'adhérer au traité de libre-échange canado-américain, créant ainsi la plus importante zone de libre-échange au monde, avec 360 millions de consommateurs et une production annuelle de 7 trillions.

L'entrée en vigueur de l'ALENA permettra aux consommateurs canadiens de payer moins cher certains produits mexicains. En vertu de l'accord, les tarifs sur la nourriture pour chats, le café, les pellicules et le matériel photographiques seront immédiatement abolis.

Éventuellement, les asperges, les fraises, les fleurs coupées et les tomates fraîches coûteront moins chers en hiver, au fur et à mesure que les tarifs seront éliminés d'ici cinq à dix ans.

Mais la plupart des analystes disent que les consommateurs ne devraient pas s'attendre à des économies substantielles, du moins pour l'instant. Environ 80% des produits mexicains exportés au Canada sont dédouanés.



AVIS À TOUS NOS LECTEURS

Durant la période des Fêtes,
LE DEVOIR ne sera pas publié les jours suivants:

Samedi 1^{er} janvier
Lundi 3 janvier

Veuillez prendre note que les bureaux du
Service à la clientèle seront fermés
lundi et mardi les 3 et 4 janvier.

Vous partez en vacances? Soyez prévoyants!

Si vous désirez suspendre la livraison de votre journal
durant les vacances des Fêtes, veuillez nous en aviser
au moins **trois (3) jours à l'avance.**

LE DEVOIR
Service à la clientèle
(514) 985-3355
Extérieur de Montréal: 1-800-463-7559

Nos meilleurs vœux pour 1994!



Bruce Roberts
Exposition de Noël
Petits formats des artistes de la galerie

GALERIE

Myrka Bégio

211, Woodstock, St-Lambert, Québec J4P 1W7
Tél.: (514) 671-0078



ROBIC

DEPUIS 1992
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2
Tél. (514) 345-7874 Tél. (514) 981-0808
La maîtrise des intangibles

LE DEVOIR

MONTREAL

L'affaire Barnabé

Claude Ryan nie faire preuve de complaisance envers les policiers

Le ministre dit avoir «entière confiance» en Alain Saint-Germain

BERNARD PLANTE
LE DEVOIR

Le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, croit que la «prudence est de mise» dans l'affaire Barnabé et soutient qu'il ne faut pas interpréter comme un désaveu le fait que Québec n'ait pas permis au directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), Alain Saint-Germain, d'avoir accès au rapport d'enquête de la Sûreté du Québec sur l'arrestation du chauffeur de taxi.

Dans une entrevue au DEVOIR, M. Ryan affirme qu'il n'y avait pas matière à suspendre des policiers, pas avant à tout le moins que les substituts du procureur général aient complété l'analyse du rapport d'enquête de la SQ.

Le fait que M. Barnabé se soit retrouvé dans un coma profond à l'hôpital à la suite de son arrestation par des policiers du SPCUM, à Laval le 14 décembre dernier, ne justifiait pas, selon lui, l'application immédiate de telles mesures disciplinaires.

«Non, ce n'est pas suffisant, dit-il, il peut arriver que ce coma ait été causé par bien des facteurs. Il peut y avoir défaillance cardiaque d'une personne qui est soumise à une perturbation quelconque. On ne peut pas tirer de conclusions avant d'avoir vu tout cela. Je vous invite à un minimum de prudence, là».

M. Ryan parle d'une prudence qui est de mise dans les circonstances... et cela ne comporte aucune espèce de complaisance de ma part».

Toujours au sujet des suspensions de policiers qui ne sont jamais venues, le ministre ajoute «qu'on ne peut pas demander l'impossible à M. Saint-Germain» qui ne sera pas informé de ce qui est arrivé avant d'avoir consulté l'enquête menée par la SQ.

Le ministre refuse de faire des liens entre le départ prochain du directeur du SPCUM (le 7 janvier), les tensions qui existent entre le chef de police actuel et ses hommes, et le fait que M. Saint-Germain n'ait pas eu accès au rapport d'enquête.

«Ne mêlons pas les cartes, dit-il. Il y a eu l'incident... le tragique dossier Barnabé... Ensuite la Sûreté du Québec a commencé rapidement son enquête... et la le rapport est en examen... moi je l'ai lu. C'est un rapport assez considérable».

M. Ryan refuse de commenter cette lecture. Il croit cependant qu'il est possible qu'Alain Saint-Germain puisse en prendre connaissance avant son remplacement à la tête du SPCUM.

Le ministre soutient que «c'est le procureur général qui n'a fait demander — le ministre de la Justice ne lui a pas téléphoné personnellement — que le rapport ne soit pas remis tout de suite à M. Saint-Germain pour que l'examen des procureurs se fasse d'abord... pour qu'il n'y ait aucune espèce d'apparence de collusion ou d'ingérence, de quelque manière que ce soit, de la part des supérieurs des policiers immédiatement concernés dans ce dossier».

Le ministre ajoute qu'il a rencontré le directeur du SPCUM, hier, pour faire le point sur différents dossiers: «Je l'ai assuré qu'il n'y avait aucune autre considération que celle-là: le souci d'assurer la plus grande objectivité dans le traitement du dossier par les procureurs de la Couronne».

«J'ai une confiance complète en M. Saint-Germain, ajoute-t-il. Ça me fait de la peine qu'il parte... il a été un très bon chef de police. Il a toujours été, avec moi, d'une collaboration exemplaire et loyale. Il n'y a pas une ombre au dossier en ce qui me concerne, moi».

Claude Ryan dit encore que M. Saint-Germain aura accès au rapport «des que le procureur général trouvera que c'est raisonnable qu'il y ait accès... et que cela peut arriver n'importe quand».

En ce sens, le ministre dément que Québec préfère attendre le départ d'Alain Saint-Germain, le 7 janvier, pour remettre le rapport à son successeur à la tête du SPCUM, Jacques Duchesneau: «Non, pas nécessairement, ça peut arriver avant. Si cela dépendait seulement de moi le directeur de la police pourrait en prendre connaissance, mais le procureur général m'a adressé cette demande et j'ai trouvé qu'elle était justifiée dans les circonstances».

M. Ryan préfère ne pas commenter le rôle joué par les médias sur l'affaire Barnabé: «Je dois dire franchement que je ne l'ai pas observé de près, j'étais pris par toutes sortes d'autres choses».

Aux dernières nouvelles, Richard Barnabé repose toujours dans un état critique, mais stable, à l'Institut neurologique de Montréal.

Remue-ménage au Conseil municipal

70 000\$ de moins pour le Parti civique

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le Parti civique de Montréal sort l'épée de son remue-ménage des derniers mois au Conseil municipal. Les crédits qui lui sont alloués pour la recherche et le secrétariat chutent de 70 000\$.

Les déflections qui ont secoué l'opposition officielle en 1993, se répètent sur le budget qui passe de 154 984\$ à 85 319\$ en 1994. Mais le Parti civique de Montréal n'est pas la seule formation politique à ressentir les contrecoups de la chaise musicale municipale.

Ainsi, les cinq conseillers qui étaient indépendants au 1er janvier 1993 (Germain Prigent, Claudette Godley-Demers, Pierre Goyer, Michel Prescott et Marcel Sevigny), voient leur enveloppe qui était de 17 564\$ grugée de 6300\$ parce qu'ils ont été rejoints par neuf autres conseillers (deux du PCM et sept du RCM).

Force est de constater que l'opposition n'est pas uniquement morcelée politiquement, elle l'est également financièrement. Qui plus est, le Rassemblement des citoyens de Montréal conserve sa confortable position de parti majoritaire et par conséquent, les subsides municipaux les plus importants.

Mais, les douze conseillers indépendants qui se sont regroupés ont prévu le coup. «On s'est entendu pour mettre en commun une partie

de notre budget respectif. Globalement, on y gagne», explique l'instigateur de cette nouvelle solidarité, Pierre Goyer.

Tel que le prévoit la charte de la ville, la somme totale partagée représente 1/30e de 1% du budget de la Ville de Montréal (1,8 milliard). Le budget de recherche suit la tendance budgétaire et passe de 671 600\$ à 628 317\$ pour l'année prochaine.

Le RCM touche 51% des crédits globaux attribués aux services de recherche et de secrétariat, soit 320 441\$ des 628 317\$ disponibles en 1994, année électorale. Le PCM empoche quant à lui 10% de ce montant auquel s'ajoutent 11 244\$ pour chacun des deux représentants. Le troisième parti en importance (nombre de voix obtenues lors des dernières élections municipales de 1990), le Parti municipal de Montréal, encaisse 5% de l'enveloppe (31 416\$) plus 11 244\$ pour le seul siège occupé au Conseil municipal. Et les deux élus de la Coalition démocratique de Montréal doivent se contenter du même traitement que leurs collègues indépendants. À un détail près.

En effet, la CDM tout comme les autres formations municipales enregistrées en novembre 1990, bénéficie d'une allocation aux partis qui demeure inchangée. Le RCM récolte 118 179\$, le PCM 44 452\$, le PMM 30 791\$, la CDM 10 625\$. Éléphant Blanc 3252\$ et Montréal écologique 3469\$.

Métro de Montréal

Les musiciens de l'underground

Leur «chiffre d'affaires» grimpe de 20% pendant le temps des Fêtes

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Comme tout bon commerçant qui dispense des services, les musiciens du métro de Montréal voient leur chiffre d'affaires grimper de 20% durant la période des Fêtes. Mais cette manne demeure fragile puisqu'elle dépend en bonne partie de la générosité des gens.

«La récession se répercute partout, entre autres sur l'achalandage dans le métro et par le fait même sur nos revenus», explique Jean Beaudoin, vice-président de l'Association des musiciens indépendants du métro. Depuis trois ans qu'il interprète son propre matériel musical dans le sous-sol montréalais, M. Beaudoin est à même de constater que la population ouvre moins facilement son gousset.

Mais le gagne-pain de ces troubadours modernes varie également selon la qualité de leur prestation et de leur répertoire. Qui s'agglutine quotidiennement dans le métro, peut apprécier la grande variété des talents.

Depuis dix ans maintenant, le ventre de la métropole résonne de leurs rythmes

Station Jarry, hier matin. Un accordéoniste adoucit la bousculade de l'heure de pointe avec une musique aux accents suaves. À ses pieds, les gens pressés, qui apprécient vraisemblablement l'harmonie de sa musique, lancent de la monnaie.

Même chose à Berri-UQAM quelques minutes plus tard, où un violoniste charme les passants avec une valse de Strauss. Et les gens de se balancer doucement le long du quai. Le plaisir est toutefois écourté par l'arrivée du monstre de la STCUM qui fait disparaître en moins de deux ce public de passage.

En général, la station Place-des-Arts réserve également d'heureuses surprises: souvent, une chanteuse à la voix quasi angélique y lance des notes perchées bien haut qui décrochent des sourires de plaisir chez certains usagers du métro ou à l'occasion, un vieil asiatique qui fait vite oublier la cacophonie des voitures sur rails avec son instrument et sa musique exotiques.

Mais ces bonheurs éphémères côtoient les haut-le-cœur qu'arrache le tintouin d'un gratteux de guitare ou le tapage d'un joueur improvisé d'harmonica, plus mendiant que musicien. Les règles qui encadrent le travail des musiciens sont larges.

Aucune discrimination ne s'applique. Chacun peut s'installer dans l'une des zones pré-déterminées (une cinquantaine au total) par la STCUM et identifiées par un panneau illustrant une lyre.

«On a établi un système de liste qui permet de faire un partage équitable du temps et des meilleurs endroits où jouer», indique Jean Beaudoin qui affirme par ailleurs, que les musiciens se livrent une compétition féroce: premier arrive, premier servi.

La garantie de pouvoir jouer à l'heure de pointe dans une station où circule beaucoup de monde exige que le musicien se leve avec le coq et aille inscrire son nom sur le bout de papier coincé sous le panneau. «À 95%, la méthode fonctionne dans le respect. Mais ça prend beaucoup de discipline et de détermination», souligne M. Beaudoin.

Ces quelques indésirables constituent l'un des inconvénients à divertir les adeptes du transport en commun. La sécurité en est un autre. Jean Beaudoin raconte que récemment, l'un de ses collègues a été agressé par trois hommes pour 14\$ qu'il avait amassés. «Ça fait partie des risques», laisse-t-il tomber.

Au-delà de ce genre de situations somme toute assez rares, aux dires de M. Beaudoin, le premier obstacle que doit affronter le musicien c'est la froideur des voyageurs. «Il y a quasiment 80% d'indifférents dans le métro, des gens qui te confondent avec le mur. Leur démarche, leur attitude corporelle révèlent que si tu n'étais pas là, ça ne les dérangerait pas», analyse M. Beaudoin qui reconnaît tout de même que si parfois les Montréalais sont agacés, ils sont bien polis.

Depuis maintenant dix ans, le ventre de la métropole résonne du matin au soir sur des airs de jazz, de rock, de classique ou de rigodons. Et si cette animation musicale par bribes se fait parfois grincante, elle a le mérite de secouer les voyageurs et d'être le gagne-pain de musiciens sinon ambitieux du moins nécessaires.



PHOTOS JACQUES NADEAU



Ils sont des visages familiers pour les usagers du métro: Adolfo Torres pratique son art à la station Place-des-Arts; Bruno Mathurin joue pudiquement de sa guitare électrique à la station Berri-UQAM.

Collecte sélective des arbres de Noël naturels

LE MERCREDI 12 JANVIER 1994



Déposez vos arbres, en bordure de rue, la veille de la collecte, soit le mardi 11 janvier. Enlevez toutes les décorations: clous, attaches ou autres ou apportez votre arbre de Noël naturel les 12, 13 ou 14 janvier entre 8 h et 20 h à l'un de ces endroits:

Secteur Ouest

2140, avenue Madison

Secteur Centre

1220, rue des Carrières

Secteur Est

2150, rue Dickson

Secteur Nord

999, boul. Henri-Bourassa Ouest

Obtenez gratuitement des copeaux pour traiter vos végétaux!

Rendez-vous au parc Lafontaine

(stationnement rue Calixa-Lavallée, au sud de Rachel)

le mercredi 12 janvier entre 11 h 30 et 15 h

Vous pourrez utiliser ces copeaux pour protéger et nourrir les racines de vos arbres et arbustes.

ANTIQUAIRE

Antiquités

Camlen inc.

110 Lakeside, Knowlton Lac Brome (514) 243-5785

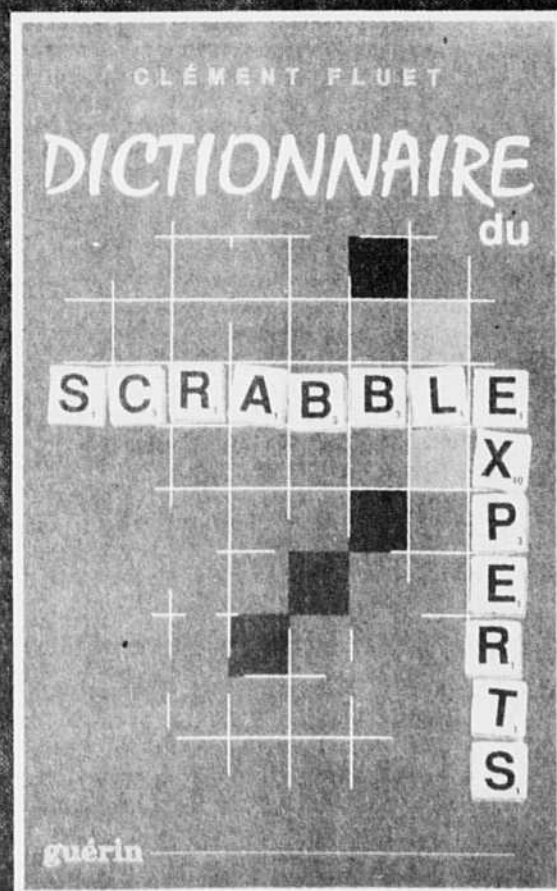
Meubles antiques refinis en pin et autres.

Aussi accessoires.

Toujours une belle sélection.

Ouvert 7 jours/semaine 10h à 17h30

SCRABBLE



Dictionnaire XPERTS

UN SUPPLÉMENT AU PETIT LAROUSSE ET AU PETIT ROBERT QUI VOUS AIDERA À COMPTER PLUS DE POINTS

NOUVEAUTÉ

Montréal, Guérin, 1993 ISBN 2-7601-3316-8 (232 p.) 14,95 \$



Guérin, éditeur ltée

4501, rue Drolet

Montréal (Québec) H2T 2G2

Téléphone: (514) 842-3481

Télécopieur: (514) 842-4923



Ville de Montréal

En collaboration avec l'Association des producteurs d'arbres de Noël du Québec

• LES ACTUALITÉS •

La vie privée en résidence surveillée

Les 200 000 entreprises du Québec seront assujetties à compter de demain à une loi d'avant-garde sur la protection des renseignements personnels

Le Code civil du Québec

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Avec le nouveau Code civil du Québec entre en vigueur, le 1er janvier, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

En vertu de cette loi, une loi d'avant-garde en Amérique du Nord, les 200 000 entreprises du Québec doivent assurer la protection et la confidentialité de tous les renseignements personnels qu'elles détiennent sur leurs clients ou leurs employés.

Jusqu'à présent, le secteur privé était laissé libre de faire ce qu'il veut de ces renseignements. Le secteur public est déjà assujéti à une loi similaire depuis 1982.

Sauf exception, pour la répression du crime par exemple, ces renseignements ne peuvent être communiqués à un tiers sans le consentement de la personne concernée. Ce consentement doit être manifeste, libre, éclairé et donné à des fins spécifiques pour une durée limitée.

La loi prévoit des amendes variant de 1000 à 20 000\$ pour les entreprises contrevenantes, ainsi qu'un recours pour les citoyens lésés devant la Commission d'accès à l'information, avec droit d'appel à la Cour du Québec. La Commission a le pouvoir d'enquêter de sa propre initiative. Lorsqu'une infraction est commise, les administrateurs, dirigeants et représentants de l'entreprise concernée peuvent être tenus personnellement responsables. La Commission peut faire paraître ses décisions dans les journaux.

Les renseignements personnels ne sont pas que ceux qui sont très sensibles comme un dossier médical, par exemple. Mais tous les renseignements qui concernent l'individu et qui permettent de l'identifier. Cela inclut un numéro de carte d'assurance-maladie, un numéro de téléphone, une adresse.

Cependant, le commerce des listes de membres, d'employés ou de clients à des fins de prospection commerciale ou à des fins de sollicitation philanthropique, par téléphone ou

par courrier, n'est pas interdite. Avant de vendre une liste à ces fins, l'entreprise qui en est dépositaire doit cependant fournir aux personnes inscrites sur la liste une occasion valable d'en faire usage leur nom. Les entreprises qui utiliseront ces listes doivent s'identifier et informer la personne de son droit de faire retrancher de la liste tout renseignement la concernant.

La loi (LQ 1993, chap 17), fixe les règles d'application des articles 35 à 41 du Code civil sur le respect de la réputation et de la vie privée. La loi ne s'applique pas à la collecte, la détention, l'utilisation ou la communication de matériel journalistique à une fin d'information du public. Cependant, les journalistes restent assujettis aux articles du Code civil. La loi ne s'applique pas non plus aux agences d'investigation ni aux agences de recouvrement de créances.

En vertu de cette loi, tout individu se voit reconnaître le droit d'accès à son propre dossier (y compris le dossier constitué par son employeur), le

droit de le consulter, d'en reproduire le contenu moyennant des frais raisonnables, le droit de rectification de son dossier si on y trouve des renseignements inexacts, périmés ou non justifiés, le droit d'y ajouter des commentaires. Le droit de consultation et de rectification s'étend aux héritiers et aux administrateurs de succession.

La demande de consultation doit être adressée par écrit à l'entreprise, qui a 30 jours pour donner suite.

Cependant, lorsqu'une banque ou toute entreprise qui prête de l'argent, consulte un dossier de crédit pour prendre une décision sur une demande d'emprunt, elle doit fournir à tout individu qui en fait la demande la teneur du dossier dont elle a pris connaissance pour prendre cette décision.

Une entreprise ne peut plus constituer un dossier sur une personne sans avoir un intérêt sérieux et légitime de le faire. Elle doit préciser les motifs de constitution d'un dossier et y inscrire son objet. Les renseignements qui y sont consignés doivent

être nécessaires à l'objet inscrit. Et ces renseignements, sauf exception, doivent être cueillis directement auprès de la personne concernée. L'entreprise doit informer toute personne concernée de l'existence d'un dossier à son sujet, de son objet, de son utilisation et du type de personnes y ayant accès, des droits de consultation et de rectification et du lieu où sera détenu son dossier.

Les bureaux de crédit et tous les agents de renseignements personnels sont soumis à des règles plus strictes: ils doivent s'inscrire auprès de la Commission d'accès à l'information et garantir l'exactitude des renseignements qu'ils communiquent, adopter des règles internes de conduite dans le but de faciliter à tout individu l'accès à son dossier, tout en assurant la protection des renseignements qu'il contient.

La loi n'a pas pour but d'empêcher la circulation des renseignements personnels mais plutôt de donner au citoyen la maîtrise des informations qui le concernent et de lui fournir un recours en cas de litige.

Les répondeurs du gouvernement québécois font du temps supplémentaire

Québec (PC) — Les répondeurs du gouvernement du Québec font du temps supplémentaire durant la période des Fêtes. Et ils sont incontournables pour ceux qui veulent connaître les heures d'ouverture des ministères, car même Communication-Québec, le service de référence du gouvernement, a fermé boutique durant cette période.

Chaque ministère a communiqué ses heures de bureau à sa façon, aucune liste de services n'ayant été comptabilisée par le gouvernement, expliquait récemment Martin Geofroy, l'attaché de presse du premier ministre désigné, Daniel Johnson.

Le répondeur de Communication-Québec narrait ainsi sa raison d'être. «Nos bureaux sont fermés du 24 dé-

cembre au 4 janvier inclusivement pour tenir compte des congés prévus par la fonction publique québécoise ainsi que des décrets relatifs aux congés sans solde annoncés par le gouvernement du Québec.»

Il s'agit des décrets 1369 et 1616 qui imposent aux salariés visés par la loi 102 deux jours de congés non payés, soit mercredi et hier.

Les ministères sont à toutes fins utiles fermés jusqu'au 5 janvier, quoique quelques services soient assurés d'ici la fin de ce congé.

Le Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), actuellement fermée, réfère les conducteurs qui veulent renouveler leur permis de conduire à son mandataire, dont le numéro est inscrit dans l'annuaire

phonique.

Plusieurs organismes étaient ouverts hier avec un personnel réduit, mais ils fermeront ce soir jusqu'au 5 janvier. Au nombre de ces bureaux et services se trouvent: l'aide juridique, le palais de justice, l'impôt (perception et renseignements), le protecteur du citoyen (réception de plaintes) et la Régie du logement.

D'autres bureaux autrement fermés interviendront en tout temps si une situation urgente se présente: la CSST, entre autres, pour un «accident de travail grave ou un décès»; le ministère de l'Environnement, pour une catastrophe écologique; le service de l'état des routes. Sans oublier le cabinet du premier ministre et... la morgue.

Changements fiscaux en 1994

Donner d'une main, reprendre de l'autre

Impôt provincial: faible diminution des retenues à la source

Ottawa augmente les cotisations d'assurance-chômage

PRESSE CANADIENNE

Québec (PC) — Les Québécois vont voir le montant de leur chèque de paye modifié à compter du premier janvier 1994.

En regard de l'impôt provincial, les retenues à la source vont diminuer parce que le caractère rétroactif des augmentations d'impôt décrétées dans le dernier discours du budget du Québec va prendre fin.

Le 20 mai dernier en effet, le ministre des Finances du temps, feu Gérard D. Levesque, avait annoncé que les hausses d'impôt contenues dans son budget seraient rétroactives au premier janvier 1993.

La retenue à la source de ces impôts s'est donc appliquée à compter du premier juillet.

Mais en doublant les sommes prises en regard de ces hausses sur chaque chèque de paye en compensation pour les 26 premières semaines de l'année où aucune déduction n'avait été faite.

L'impôt additionnel était composé notamment d'une surtaxe équivalant à 5% de l'impôt à payer pour tout l'impôt excédant 5000\$, et d'une autre surtaxe de 5% pour l'excédent de 10 000\$.

Dans les faits, un célibataire vivant seul qui gagne 35 000\$ par année voyait son chèque hebdomadaire amputé de 98,88\$ en juin 1993 au titre de l'impôt provincial.

Cette déduction a grimpé à 106,43\$ par semaine en juillet 1993, mais elle sera ramenée à 102,27\$ à compter de la première semaine de janvier 1994.

Ce contribuable devrait donc payer 4,16\$ de moins par semaine en impôt provincial à compter de la semaine prochaine.

Dans le cas d'un chef de famille avec deux enfants à charge et gagnant 50 000\$ par année, la retenue sur la paye hebdomadaire a grimpé de 3,00\$ le premier juillet dernier, passant de 117,30\$ à 120,30\$ par semaine. Elle diminuera à 119,33\$ le premier janvier prochain, lui laissant un «gros» 97 cents de plus dans ses goussets chaque semaine...

Seules les personnes ayant des revenus situés dans les plus basses tranches n'ont pas été touchées par cette surtaxe décrétée par le gouvernement Bourassa.

Les sommes ainsi récupérées par l'État québécois devaient atteindre 260 millions cette année et 255 millions en 1994.

Selon le ministère des Finances, cette mesure visait à exiger une participation financière additionnelle aux charges de l'État provenant des contribuables jouissant des revenus les plus élevés.

Le Québec demeure malgré tout une province où le niveau d'imposition est comparable à celui qui existe ailleurs au Canada, prétend le ministère.

Malgré cette diminution des retenues à la source en regard de l'impôt provincial, il est loin d'être assuré que le montant net inscrit sur le chèque de paye va augmenter en 1994.

Le contribuable devra en effet faire face à d'autres augmentations de ses déductions à la source: les cotisations fédérales au régime d'assurance-chômage ont été haussées par le gouvernement libéral de Jean Chrétien tandis qu'au Québec, la cotisation au plan de pension de l'État géré par la Régie des rentes augmente de 0,2% par année jusqu'en 1996 pour les contribuables québécois.

L'arrivée de la nouvelle année n'est pas que positive à quelques mauvaises nouvelles.

Première cible: les travailleurs, qui devront augmenter leurs contributions au régime d'assurance-chômage. Ils débourseuront jusqu'à 83,20\$ de plus par année, alors que les contributions de leurs patrons pourront augmenter de 116,48\$ par année pour chaque travailleur qu'ils emploient.

Ces hausses pour 1994 portent la contribution annuelle pour chaque employé à 1245,40\$. Il y a cinq ans, cette contribution n'était que de 613,60\$.

De même, les contributions au Régime des rentes du Canada passeront de 752,50\$ à 806\$ par an. Les hausses s'appliquent également au régime du Québec.

En Ontario, le congé d'impôts est terminé pour plusieurs grandes compagnies, qui se voient appliquer, pour la première fois au pays, un impôt minimum sur leurs revenus.

Ce nouveau prélèvement s'applique uniquement aux compagnies ayant un revenu annuel de plus de 10 millions ou un capital de plus de 5 millions. Environ 2000 compagnies devront s'acquitter de ce nouvel impôt et quelque 13 000 entreprises devront présenter une déclaration de revenus.

Le timbre canadien demeure à 43 cents (plus TPS): c'est la première fois depuis neuf ans que le coût du timbre n'est pas majoré, mais les taux pour l'envoi de lettres aux États-Unis et à l'étranger augmenteront en mars prochain.

Le gouvernement ontarien a réservé une bonne nouvelle à ses travailleurs, qui verront le taux d'imposition de leur paie chuter légèrement. Le ministre Floyd Laughren, dans son budget du printemps dernier, avait fait passer le taux d'imposition provincial de 55 à 58%, mais l'augmentation, parce qu'elle était rétroactive à partir du premier janvier 1993, a fait monter, en réalité, les cotisations des citoyens à 61%. Le premier janvier 1994, les Ontariens verront donc leur taux d'imposition baisser légèrement pour revenir à 58%.

D'autres changements dans les impôts de plusieurs provinces:

■ En Nouvelle-Écosse, la surtaxe provinciale augmente à 20% sur les impôts qui se situent entre 7000\$ et 10 499\$, et à 30% sur les montants qui excèdent 10 499\$. Le taux se situait précédemment à 10% sur les impôts qui dépassaient 10 000\$.

■ En Saskatchewan, le taux d'imposition des entreprises passe de 9 à 8,5%.

■ Au Nouveau-Brunswick le taux d'imposition passe de 62 à 64%.

■ En Colombie-Britannique, la surtaxe sur les impôts entre 5300\$ et 9000\$ passe de 20 à 30%. Sur les montants qui excèdent 9000\$, la surtaxe passe de 30 à 50%.

■ Au Yukon, le taux d'imposition passe de 48 à 50%.

■ Plus de 10 000 autochtones vivant hors des réserves, employés par des compagnies autochtones qui se trouvent dans les réserves, perdront l'exemption de taxes dont ils bénéficiaient.

■ Le Service des douanes des États-Unis abandonne les frais prévus de 6,50\$ pour les passagers d'un ferry assurant la liaison entre l'État de Washington et la Colombie-Britannique.

Expériences de radioactivité

Washington ordonne la vérification des dossiers militaires

Washington (Reuter) — Le secrétaire d'État américain à la Défense Les Aspin a ordonné hier la vérification de tous les dossiers militaires, en remontant jusqu'aux années 40, afin de déterminer si l'armée avait procédé à des expériences de radioactivité sur des hommes.

Il s'est déclaré inquiet des informations faisant état d'expérimentations menées sur des être humains sans qu'ils en aient pu y donner leur consentement en connaissance de cause.

Le département de l'Énergie a déclaré que 600 à 800 personnes avaient été soumises à des expériences de radioactivité potentiellement nuisibles dans tous les États-Unis et tente de localiser les survivants.

Le secrétaire américain à l'Énergie, Hazel O'Leary, a exprimé l'opinion mardi dernier qu'à son avis des personnes soumises aux fins d'expériences à des radiations nucléaires, pendant la Guerre froide, devaient être indemnisées.

À l'est, la tempête



PHOTO PC

COURAGEUX, ces résidents de Halifax qui bravent la tempête qui s'est abattue sur tout l'Atlantique, menaçant de laisser sur son passage une quarantaine de centimètres de neige. Les lignes aériennes ont suspendu leurs vols et la plupart des commerces ont fermé leurs portes. Rien à voir avec les quelques flocons que la météo nous annonce pour aujourd'hui sur la région de Montréal.

Amendements au Code criminel

Cours de formation obligatoire pour les nouveaux propriétaires d'armes à feu

PRESSE CANADIENNE

Avant d'être autorisés à acquérir une arme, les chasseurs, collectionneurs et adeptes du tir sportif devront, dès le début de la nouvelle année, passer un examen qui déterminera s'ils savent manier sans risques plusieurs variétés d'armes à feu.

Ces nouveaux règlements, qui rendent obligatoire un examen avant l'obtention d'un certificat d'acquisition, requièrent pour l'achat d'une arme, se sont déjà attiré les foudres des associations rassemblant les détenteurs d'armes à feu.

Ces amendements au Code criminel, contenus dans le bill C-17, visent à rendre plus difficile l'achat d'une arme à feu, afin de garder ces armes loin de mains criminelles. De l'avis de plu-

sieurs critiques, cet objectif est carrément illusoire.

«Les seuls qui y perdront, ce sont les tireurs, collectionneurs et chasseurs qui se conforment à la loi», soutient Ernest Sopsich, directeur exécutif de la Fédération canadienne du tir.

«Les gens qui n'ont pas le droit de posséder une arme à feu parce qu'ils comptent s'en servir pour des motifs criminels se soucient bien peu des lois régissant l'obtention d'une arme», ajoute-t-il.

Les nouveaux règlements découlant du bill C-17 s'appliquent dès samedi prochain en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario, au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Yukon. Dans les autres provinces et dans les Territoires du nord-ouest, ils entreront en vigueur le premier avril.

Le nouveau cours de maniement d'armes à feu, mis sur pied par le ministère de la Justice, vise à établir des normes nationales ainsi qu'à mettre en évidence les responsabilités sociales et légales du détenteur d'arme.

L'adjoint au procureur général de l'Ontario, David Christopherson, s'est porté à la défense des nouveaux règlements hier. «La sécurité publique exige que ceux qui veulent obtenir une arme à feu démontrent qu'ils sont capables de l'utiliser sans risque», a-t-il déclaré.

Mais en vertu des nouveaux règlements, le coût du certificat d'acquisition d'une arme à feu augmentera. Et c'est précisément ce qui fait bondir les détenteurs d'armes à feu, qui craignent qu'il en coûte plus de 400\$,

dans certaines régions du Canada, pour suivre le cours et passer le test.

La Fédération ontarienne des pêcheurs et des chasseurs, qui compte 72 000 membres, a plaidé pour que ces cours deviennent obligatoires mais s'inquiète des coûts qui y sont rattachés.

«Le coût d'une arme à feu pour les chasseurs et l'ensemble des tireurs sportifs deviendra prohibitif», a déclaré Rick Morgan, vice-président exécutif de la fédération.

Les instructeurs qui ont été entraînés pour livrer le nouveau cours de maniement ont d'avis que la majorité des chasseurs et tireurs devront suivre le cours pour réussir l'examen, qui couvre tous les types d'armes, les carabines et fusils comme les armes de poing.



Simon Durivage

RÉDACTEURS EN CHEF

Le samedi à 18 h 30

Animée par Simon Durivage, une émission qui réunit, chaque semaine, journalistes, politologues et diplomates des cinq continents pour un tour d'horizon des grands événements dans le monde à TV5, câble 15*.

Produit par Larry Shapiro - Les Affaires Mondiales, en collaboration avec TV5.

* Peut varier. Consultez votre cablodistributeur.

Le monde est à vous!



LE MONDE

EN BREF

ZLATA ENFIN EN FRANCE

(Le Devoir) — Zlata Filipovic, cette jeune fille de 13 ans de Sarajevo, dont le journal intime a été récemment publié en France, séjourne actuellement dans ce pays avec ses parents, a-t-on appris mercredi à Paris. Arrivée en avion le 23 décembre, Zlata avait quitté son domicile à bord d'un blindé français. Elle compte demander le statut de réfugié en France et y passer au moins quelques mois, selon son éditeur Robert Laffont. Elle compte faire une tournée de promotion pour son «journal de guerre», que l'on a comparé au célèbre journal d'Anne Frank.

LES SUISSES, LES PLUS RICHES

Washington (Reuters) — La Suisse est le pays le plus riche de la planète, en terme de revenu par tête, d'après l'atlas annuel des statistiques de la Banque mondiale. Le produit national brut par tête de la Suisse en 1992 était de 36 230 dollars US contre 23 120 dollars pour les États-Unis. Les dix pays les plus riches du monde sont, dans l'ordre: la Suisse, le Luxembourg, le Japon, la Suède, le Danemark, la Norvège, l'Islande, les États-Unis, l'Allemagne et la Finlande. Le Mozambique reste comme en 1991 le pays le plus pauvre du monde avec un PNB par tête d'habitants qui s'est encore réduit en 1992 à 60 dollars.

VILLEMEN EST LIBÉRÉ

Dijon (AFP) — Jean-Marie Villemén, condamné le 16 décembre dernier à 5 ans de prison dont un avec sursis par la cour d'assises de Côte d'Or pour le meurtre de son cousin Bernard Laroche en 1985, a été remis en liberté hier, pour «circonstances atténuantes». Villemén avait tué son cousin parce qu'il le considérait comme l'assassin de son fils Grégory, 4 ans, retrouvé en octobre 1984 pieds et poings liés dans les eaux froides de la Vologne, une rivière des Vosges. Laroche, initialement inculpé pour l'assassinat, avait été remis en liberté par le juge Lambert qui, après coup, avait inculpé la propre mère de Grégory, Christine Villemén, du meurtre de son petit garçon, elle aussi innocentée par la suite.

LE GOUVERNEMENT ATTEND À KIGALI

Kigali (Reuters) — Des querelles au sein de deux des cinq formations politiques du Rwanda ont retardé la formation du gouvernement transitoire. Selon des responsables de l'ONU, aucune nouvelle date n'a été fixée. Un porte-parole de la Mission d'assistance au Rwanda des Nations unies (UNAMIR) a expliqué hier des divergences portant sur des nominations au sein du nouveau cabinet et de l'assemblée législative avaient surgi entre le démocratique et républicain (MDR) et le Parti libéral.

BIG BEN SONNE FAUX

Londres (AFP) — Big Ben, le célèbre carillon de la tour du Parlement de Westminster à Londres, est légèrement hors ton depuis plusieurs années, assure un expert britannique en musicologie. Selon le Dr Carl Dolmetsch, la note «do» du carillon «fa, la, sol, do», joué aux quarts d'heure, sonne «affreusement faux». «Je pense que le froid affecte le mécanisme, car le do sonne plus particulièrement faux par très basses températures», précise le Dr Dolmetsch, qui espère que les ingénieurs chargés de l'entretien des cloches auront remis Big Ben dans le ton pour le carillon de la Saint-Sylvestre.

MIECZYSLAW RAKOWSKI ACCUSÉ

Varsovie (AFP) — L'ancien premier ministre communiste et ex-premier secrétaire du Parti ouvrier unifié polonais (POUP, dissout en 1990) Mieczyslaw Rakowski sera jugé pour transfert illégal en Pologne de 1,23 million de dollars en 1990, l'acte d'accusation dans cette affaire ayant été transmis hier au Tribunal de Varsovie. M. Rakowski avait contracté en 1990, puis partiellement remboursé, un prêt accordé au POUP par le comité central du PC soviétique. Ainsi, il a agi en dépit des lois en vigueur à l'époque où une telle opération exigeait une autorisation de la Banque nationale de Pologne.

La colère du commandant en chef des forces de paix en Bosnie-Herzégovine

Les résolutions de l'ONU, une farce

Le général Briquemont ne lit même plus les textes du Conseil de sécurité

Sarajevo (Reuters) — Le commandant des forces de l'ONU en Bosnie souhaite que le Conseil de sécurité des Nations unies et l'Union européenne lui donnent les moyens de mener à bien sa mission, quitte à passer moins de temps à adopter des résolutions qui restent lettres mortes.

«Je ne lis plus les résolutions du Conseil de sécurité car elles ne me sont d'aucune utilité», a déclaré le général belge Francis Briquemont, successeur du Français Philippe Morillon et du Canadien Lewis MacKenzie.

«Il y a un fossé fantastique entre les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, la volonté de les mettre en œuvre et les moyens donnés au commandement (des casques bleus) sur le terrain», a-t-il déclaré.

Le général Briquemont, un fantassin de 58 ans, commande les 12 000 hommes de la Force de protection des Nations unies en Bosnie.

Pour illustrer son mécontentement, il a cité l'exemple de la résolution 836 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée en avril, qui établit des «zones protégées» autour des enclaves musulmanes menacées par les forces serbes. Or, trois de ces enclaves — Srebrenica, Zepa et Gorazde, dans l'est de la Bosnie — risquent fort de tomber prochainement aux mains des Serbes.

Le général Briquemont a expliqué qu'au moins 7500 casques bleus supplémentaires étaient nécessaires pour mettre en application cette résolution 836. Deux mille seulement ont été envoyés sur place.

«La résolution contient de belles phrases, mais c'est un peu de l'hypocrisie», a estimé le général belge.

Quant aux zones protégées prévues autour de Sarajevo, Tuzla et Bihać, la résolution est restée lettre morte en raison du manque d'effectifs.

Le chef de la FORPRONU en Bosnie a également critiqué le manque de moyen matériel qui accompagne la récente initiative européenne, parainée par Paris et Bonn, sur la création de nouveaux couloirs humanitaires et l'ouverture d'un aéroport au centre de la Bosnie.

«Nous avions demandé 4000 hommes, quatre bataillons pour faire le travail. À la fin de la réunion (des Douze), on n'annonçait aucun renfort — zéro», a raconté le général.

Il a également déploré les carences dans l'organisation des forces de l'ONU dans la région, dues notamment au nombre élevé de pays participant à la mission — une dizaine en tout.

«Les effectifs s'étoffent mais sans plus d'efficacité. Quand vous avez neuf nationalités représentées dans un service quelconque, vous pouvez être sûr que cela ne marche pas», a-t-il dit, souhaitant une approche plus pragmatique de la situation.

«Il faut éviter les constructions théoriques. (...) Quand on étudie le cas de la Yougoslavie, on voit toutes les erreurs qu'il ne faut pas faire».



Tudjman veut s'en mêler

Zagreb menace les Bosniaques d'une intervention armée

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Le président croate Franjo Tudjman a évoqué une possible action militaire de la Croatie pour «défendre le peuple croate» en Bosnie face à «l'agression» musulmane, hier soir dans une interview à la télévision croate.

Accusant l'armée gouvernementale bosniaque (à majorité musulmane) de «génocide» contre les Croates en Bosnie centrale, M. Tudjman a déclaré: «Ou bien les Musulmans renonceraient à une telle politique, ou bien le monde devra comprendre les mesures que nous serons contraints de prendre pour la défense du peuple croate là-bas».

Pendant ce temps, les 800 civils évacués de Sarajevo sont justement arrivés hier en Croatie, après deux jours d'un voyage éprouvant à travers les zones contrôlées par les Serbes en Bosnie, où les combats se sont poursuivis au mépris de la trêve conclue la semaine dernière.

À Sarajevo, le bureau du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés n'a pas ca-

ché son dépit face à l'échec du nouveau cessez-le-feu. À Mostar, où 55 000 Musulmans sont assiégés par les Croates, les tirs d'artillerie se poursuivent.

Le convoi routier transportant 800 civils évacués mardi de la capitale bosniaque a atteint dans la matinée la Croatie, après des heures d'incertitude.

Entre mercredi midi et jeudi matin, les Nations unies avaient perdu tout contact avec le convoi d'autobus qui rencontrait mille difficultés — froid, manque d'essence, pannes et crevaisons.

Finalement, les autobus se sont présentés à Stalac d'où ils ont pu pénétrer en territoire croate.

Un autre groupe moins important de civils évacués également mardi de la capitale bosniaque avait atteint la Serbie mercredi.

La tension a baissé à Sarajevo mais les tireurs isolés sont toujours très actifs des deux côtés. La population de la capitale a connu une nouvelle nuit sans électricité et sans eau courante, par des températures bien inférieures à zéro degré.

L'OLP accuse: Israël frime

D'APRÈS AFP

Israël frime, accuse l'OLP, et les soi-disant «textes d'accord» sur le retrait israélien de Gaza et de Jéricho publiés à Jérusalem sont des faux ou des ballons d'essai n'ayant pas recueilli l'assentiment des deux parties.

Le chef de l'OLP Yasser Arafat a en effet affirmé hier au roi Hussein que le texte concernant les modalités de l'autonomie palestinienne «était un document israélien rejeté par l'OLP». M. Arafat a affirmé au roi Hussein «le refus de l'OLP des propositions israéliennes».

La presse israélienne a publié un texte, mis au point, selon elle, lors des négociations israélo-palestiniennes au Caire et qui stipule notamment que les Israéliens auront le dernier mot dans le contrôle des points de passage entre les territoires autonomes et les pays voisins.

Les négociateurs israéliens et palestiniens n'ont pas réussi au terme de trois jours de réunions au Caire à régler les différends qui les opposent: le contrôle des points de passage, la

superficie de la région de Jéricho et les implantations juives qui échapperont à l'autonomie.

Un haut responsable de l'OLP a également démenti hier qu'un terrain d'entente sur les principaux points litigieux avait été trouvé lors des dernières discussions du Caire et a accusé Israël de bluffer en avançant une telle affirmation.

Le ministre israélien des Affaires étrangères Shimon Peres était «dans l'erreur» quand il a parlé d'«idées communes» sur les trois problèmes majeurs, a affirmé M. Nabil Chaath, chef de la délégation palestinienne aux négociations.

«Nous essayons de bonne foi de parvenir à un accord mais, malheureusement, nous n'y sommes pas parvenus», a dit M. Chaath au terme d'une visite du chef de l'OLP Yasser Arafat en Égypte.

À l'issue des travaux du comité de liaison israélo-palestinien mercredi au Caire, M. Peres avait affirmé que les deux parties étaient parvenues à «un terrain d'entente sur les trois ou quatre questions majeures» et qu'Israël attendait la réponse de la direction palestinienne.

L'«Accord fondamental» Israël-Vatican

Champagne, sourires et signatures

Jérusalem (Reuters) — Israël et le Saint-Siège ont signé hier à Jérusalem un accord historique de reconnaissance mutuelle, ouvrant la voie à l'établissement de liens diplomatiques après 2000 ans de relations difficiles.

Le vice-ministre israélien des Affaires étrangères, Yossi Beilin, et son homologue du Vatican, Mgr Claudio Celli, ont signé l'«Accord fondamental» qui devrait enfin permettre au pape Jean-Paul II d'accepter les invitations du gouvernement israélien à se rendre en Terre sainte.

La première et dernière visite pontificale dans la région remonte à 1964, année de la visite de Paul VI.

«Avant cet accord, il y avait des milliers d'années d'Histoire remplies de haine, de peur, d'ignorance, et quelques petits îlots de compréhension, de coopération et de dialogue. Très peu d'années de lumière et beaucoup plus d'obscurité», a déclaré Yossi Beilin lors de la cérémonie au ministère des Affaires étrangères.

«La signature de cet accord avec le Saint-Siège aujourd'hui à Jérusalem est une victoire du bon sens (...), une victoire pour le peuple juif et l'Etat d'Israël», a-t-il ajouté.

Pour sa part, Mgr Celli a souligné que l'accord avait «une signification religieuse et spirituelle fondamentale, non seulement pour le Saint-Siège et l'Etat d'Israël mais aussi pour des millions de gens à travers le monde».

Les deux hommes ont fêté l'événement au champagne, le vice-ministre israélien portant un toast en lançant «Le Chaim!» («A la vie!»).

Devant le bâtiment, une cinquantaine d'élèves d'écoles rabbiniques ont manifesté pour marquer leur opposition à l'accord.

Dans ce texte, qui comprend un préambule et 15 points, les deux parties dénoncent l'antisémitisme et le terrorisme et promettent le respect de toutes les croyances religieuses en Terre sainte.

Tout en reconnaissant l'État hébreu, le Vatican a cependant fait savoir peu avant la signature qu'il réclamait toujours un statut spécial pour Jérusalem, qui serait garanti par la communauté internationale.

«Le Saint-Siège (...) a le devoir et le droit de continuer à réclamer, comme il l'a toujours fait, plusieurs garanties dans la sphère internationale (pour Jérusalem)», a déclaré le porte-parole du Vatican, Joaquín Navarro-Valls.

La position du Vatican sur Jérusalem s'est assoupie depuis quelques années. Autrefois, il exigeait que la ville soit une entité distincte, régie par la communauté internationale. Maintenant, le Saint-Siège ne semble plus mettre en cause la souveraineté israélienne ou une souveraineté partagée sur la cité sainte.

Dans quatre mois, la nunciature apostolique sera installée à Jaffa, près de Tel-Aviv, et non à Jérusalem.

Déprime capitaliste au pays de Boris Eltsine

L'anti-occidentalisme monte au firmament russe

La «médecine de cheval» économique alimente les forces revanchardes et autoritaires

DANIEL RAUNET

COLLABORATION SPÉCIALE

Moscou — Portes blindées, portiers en treillis militaire: n'entre pas qui veut au centre de recherche politique de Sergueï Kourguinian. Le maître des lieux est un ancien conseiller du dernier comité central du défunt Parti communiste de l'URSS. C'est aussi un enfant de la perestroïka, un metteur en scène apprécié des démocrates pour avoir monté une pièce subversive de Boulgakov sur la vie personnelle de Staline.

«L'Occident se soucie de la démocratie en Russie comme d'une guigne»

«L'Occident se soucie de la démocratie comme d'une guigne», estime Kourguinian. L'objectif occidental, c'est que la Russie ne soit plus une superpuissance et qu'elle reste soumise stratégiquement et économiquement. Le peuple russe, prédit-il, se révoltera, l'Europe s'embrasera, et ce sera la guerre.

En quinze jours de voyage en Russie, nous avons souvent entendu ce discours, un discours qui n'est pas, loin s'en faut, le monopole de l'extrême-droite. Deux exemples: une détractée orthodoxe et un syndicaliste gauchisant.

En octobre, Xenia Mialo, sociologue, est allée prier devant les icônes lorsque le gouvernement a ordonné aux troupes de tirer sur le Parlement. Elle n'a pas soutenu les factieux du Soviet suprême, elle se définit comme démocrate et «patriote», mais elle rejette le libéralisme actuel comme contraire aux traditions communautaires de la religion or-

thodoxe. «Le peuple russe n'acceptera pas le capitalisme sauvage. Il ne veut pas non plus du régime précédent, mais si ça continue, je crois qu'il va opter pour le retour (au communisme).»

Au siège de la Fédération des syndicats de Russie, à Moscou, nous rencontrons un syndicaliste qui nous demande des nouvelles de ses amis du Nouveau parti démocratique du Canada (elles ne sont pas bonnes). Boris Kagarlitski se définit comme socialiste, il appartient au Parti du travail de Russie. «Il faut renverser le régime», dit-il.

Kagarlitski juge illégitimes le parlement et la constitution issus du coup de force d'octobre. «Le programme néolibéral ne marchera pas. Il conduira la population à la paupérisation et à l'autoritarisme... Il n'y a qu'à lire les documents du Fond monétaire international, l'objectif explicite de l'Occident est de périphériser la Russie. Mais cela ne marchera pas. On peut déjà en percevoir les conséquences: le développement d'un sentiment anti-occidental très fort.»

La force des arguments «patriotiques»

C'est en faisant des entrevues de citoyens ordinaires que l'on se rend compte de la force potentielle de ces arguments «patriotiques». Les Russes grognent, et à tous les coins de rue. Au printemps, lors du référendum, le gouvernement leur avait promis une hausse des revenus et la prospérité «dans quelques semaines», le temps d'un retour des capitaux.

Malgré la confiance que les électeurs avaient alors accordée à Boris Eltsine, la situation a empiré: la production est en chute libre, l'inflation frise les 50% par mois et les 80 000 roubles du revenu mensuel moyen

(moins de 80 dollars canadiens) ne mènent pas loin. À force de se plaindre des solutions économiques de l'Occident, les Russes vont finir par rejeter l'Occident lui-même. C'est, de toute évidence, le danger.

«Il n'y a pas de troisième voie entre les réformes actuelles et le communisme» persiste à dire Sergueï Pavlenko, sous-directeur du Centre de réforme économique de la Fédération de Russie. L'alternative, dit-il, c'est l'hyperinflation et le chaos, comme en Ukraine. Ce jeune conseiller du cabinet espère que l'équipe Eltsine continuera à appliquer les recettes monétaristes: resserrement du crédit, suppression des subventions, mise en faillite des «dinosaures» du secteur ex-étatique, limitation des dépenses sociales, création d'un volant de chômage.

Pour certains opposants, il existe bel et bien une troisième voie.

Iekaterinbourg, ou Sverdlovsk comme disent encore la plupart des gens: nous sommes aux portes de la Sibérie. Devant l'Université technique de l'Oural trône encore la statue du bolchevik Sverdlov. C'est ici que le jeune Boris Eltsine a fait ses études, et c'est ici qu'il a été chercheur son éminence grise, le professeur Guennadi Bourboulis. À côté de l'ancien bureau de Bourboulis, nous rencontrons deux personnages étonnants qui essaient de réconcilier démocratie et héritage bolchevik.

Sergueï Isakov, professeur d'électronique, est un ancien dissident dont la carrière a souffert sous Brejnev. Il se déclare à la fois anti-stalinien, communiste et libéral. Son «libéralisme», c'est celui de Lénine à l'époque de la NEP (période de restauration partielle du capitalisme en 1921). «Le libéralisme d'Eltsine est un faux libéralisme, c'est le vol des biens collectifs par des gens qui veulent s'enfuir à l'étranger. De nombreux politi-

ciens occidentaux savent qu'Eltsine n'est pas un démocrate, mais ils cachent la vérité parce qu'ils veulent la démolition de l'industrie militaire russe.»

Son collègue Stanislav Nekrassov surenchérit: «Les Américains, qui ne représentent que 5% de la population mondiale, consomment 40% des biens de la planète. Ils veulent transformer la Russie en zone d'influence.» Nekrassov est directeur du département culturel de l'université. Il se proclame simultanément membre du Parti communiste de l'Union soviétique (dissout par Eltsine), et organisateur du Parti libéral-démocrate de Vladimir Jirinovski pour la région de l'Oural. Quatre principes guident son action: «La démocratie, le patriotisme, la défense des acquis sociaux et l'idéal communautaire.»

La guerre civile, seule issue?

Nekrassov et Isakov s'entendent sur un point: la situation actuelle ne peut se résoudre que par des solutions extra-parlementaires, c'est-à-dire la guerre civile ou l'intervention de l'armée.

La Russie saura-t-elle régler ses débats de société de manière démocratique? Au fil des entrevues, une conclusion inquiétante s'impose: la plupart de nos interlocuteurs s'attendent à de nouveaux épisodes de violence. Même dans les milieux gouvernementaux: Alexei Zoudine est un des principaux organisateurs du Parti de la liberté économique, un partisan des réformes monétaristes du camp présidentiel. Après nous avoir parlé de Sergueï Chakraï, chef de file des défenseurs du secteur d'Etat au cabinet, il nous confie qu'il soupçonne «un certain ministre» de préparer un coup de force: «Je parle d'une opposition militaire

et armée, avec des intentions terroristes.»

Certains démocrates ont déjà conclu que le régime actuel est incapable d'arbitrer de manière démocratique le débat sur l'avenir de la Russie. Mikhaïl Gelfer, historien et philosophe, est un homme de la génération de Sakharov. En octobre, cet ancien dissident a démissionné du Conseil présidentiel lorsque les chars de Boris Eltsine ont tiré sur le Parlement. Il dirige maintenant une commission d'enquête humanitaire indépendante sur les événements sanglants de l'automne. «J'ai écrit un jour que la Russie avait beaucoup de démocrates, mais pas de démocratie. Je crois que je me suis trompé quant au nombre des démocrates.» Et d'ajouter l'historien: «La dictature stalinienne passait son temps à réinventer des situations de crise extrême pour assurer sa survie. Je vois avec inquiétude que ce paradigme politique est toujours d'actualité.»

La Russie est un lieu mauvais terreau pour l'expérience néolibérale en cours. C'est ce que pense Anatoli Vichnievski, sociologue de l'Académie des sciences, un partisan, pourtant, de la «modernisation». Le pays, souligne-t-il, ne possède pas de classes moyennes individualistes comme en Occident. En ignorant les valeurs communautaires d'origine rurale et pré-bolchevique qui y subsistent, on risque donc de précipiter la Russie vers des solutions autoritaires. Pessimiste, Vichnievski conclut: «Nous sommes très près de la guerre civile, la société doit se calmer.»

Les valeurs traditionnelles russes sont-elles compatibles avec le capitalisme?

É D I T O R I A L

Le temps des rêves rétrécis

Lise Bissonnette

Il est difficile de vivre avec des rêves rétrécis. Le grand froid qui a figé la fin de l'année 1993 exacerbe l'adversité qui semble aujourd'hui s'acharner contre tous les projets généreux. Si nous n'y prenons garde, les temps qui viennent pourraient être ceux de la résignation, ou pire, de la dureté.

La pauvreté s'incruste parmi nous et devient misère. Près d'un million et demi de Québécois vivent à bout de ressources, nous disaient cette semaine les bilans: 750 000 personnes dépendent des versements d'aide sociale, 400 000 autres reçoivent des prestations de chômage, 130 000 travailleurs sont rémunérés au salaire minimum, 120 000 le sont à quelques sous de plus que cette pitance, en deçà du seuil de pauvreté. Des records pour le Québec, mais qui sont largement battus en d'autres provinces canadiennes, comme Terre-Neuve où la simple subsistance n'est plus toujours assurée.

Les detresses de proximité ne sont pourtant rien à côté des abîmes qui coûtent à tant d'autres, ailleurs, leur santé ou leur vie. Sans le moindre espoir à l'horizon. Le GATT des pays industrialisés vient d'abandonner à leur sort les pays d'Afrique noire, il a sonné la fin d'un dialogue Nord-Sud dont les derniers échos s'étaient dissipés dans les bruits de fête d'après-guerre froide; le SIDA et la famine sont laissés aux bons soins des dictateurs. Le petit peuple de Haïti vit de pourriture et de terreur, à nos portes. Et les populations civiles de Bosnie, symboles de toutes les neiges encore rouges dans l'ancien glacis soviétique, sont en voie d'extermination au vu et au su de la planète.

De remparts, il ne semble rester que la protestation et l'action individuelles, la bonne vieille charité qui bouge sans poser de questions, ni de conditions.

Tandis que les pouvoirs publics se faisaient aussi insignifiants que leurs vœux de Noël, les guignoles prenaient partout la relève et soulageaient pendant quelques jours l'indigence. Record de pauvreté contre record de fraternité, l'équation est amère sous la beauté des gestes. Car l'histoire commence à ressembler un peu trop à l'autrefois des sociétés de bienfaisance, à l'humiliation sélective des familles québécoises, aux inévitables pièges de la gratitude. Trente ans d'ingénierie d'une société qui se voulait plus juste pour en arriver là, où les pauvres doivent encore lever la main pour se faire connaître, et la tendre pour recevoir...

Ailleurs les organisations caritatives prennent aussi la relève, sont le fragile honneur de l'humanité. De Port-au-Prince à Sarajevo, en missionnaires ou en médecins, des individus contredisent l'impuissance des conclaves officiels qui refusent de prendre des risques collectifs. Ils aident, réconfortent, soignent. Leurs efforts, dérisoires devant l'ampleur des maux, font eux aussi ressortir l'échec des institutions qui prétendaient, dans l'après-guerre, réduire les écarts, lancer les grands rattrapages. Pouvoir créer le «nouvel ordre mondial» dont on disait qu'il était aussi et surtout celui du développement équitable. Près de cinquante ans de «plans» pour en arriver là, où la télévision est plus présente au malheur que ne le sont les plus élémentaires secours officiels...

La protestation, la juste imprécation est toutefois moins forte qu'elle le fut dans l'après-guerre, quand la conscience des inéquités devint le ferment du

changement. Le martyre de Sarajevo est pourtant aussi injuste que le sort des anciens colonisés, et le peuple d'Haïti est plus déjeté que les bénéficiaires européens de quelque plan Marshall. Mais dire que l'indignation est moins forte aujourd'hui qu'hier, ce serait attribuer à une génération plus de cœur qu'à la suivante, une absurdité. L'espoir de pouvoir changer quelque chose, d'avoir une prise sur ceux qui décident, voilà ce qui semble diminuer. Et qui mène au mieux au retour à l'engagement charitable, au pire à la résignation ou encore à la dureté du chacun pour soi.

Les élus ne sont pas tous des insensibles et plusieurs vivent difficilement leur prise fuyante sur le changement. Dans un entretien qu'il accordait récemment au quotidien *Le Monde* (14 décembre) l'essayiste et historien Pierre Rosanvallon exposait «le malaise du réformateur» coincé aujourd'hui entre le langage du nécessaire changement et l'immobilité têtue des institutions.

Intenable, les situations économiques et les conflits obligent à penser et vouloir des réformes, tandis que l'État devient de plus en plus inefficace, privé qu'il est de ses marges habituelles de manœuvre, de ses anciennes ressources. La représentation politique, ce choix des élus qui est au cœur même de nos démocraties, devient ainsi une «déception» perpétuelle pour tous ceux qui y participent. Ainsi s'alimente le cynisme des gouvernants et des gouvernés.

Plutôt que de changer les institutions, de réformer en reprenant la réflexion sur les causes, la tentation devient grande de renoncer, en cachant les maux qu'on ne peut plus voir. On se berce au moins d'une illusion de mouvement quand les institutions s'allègent de quelques fardeaux, les poussent sous le tapis.

La fuite commence déjà. 1994 sera, par exemple, l'année de la révision des «programmes sociaux» au Québec comme au Canada, et les premiers signes vont dans le sens d'un retrait plutôt que de la recherche d'un nouvel équilibre à partir de ressources restreintes. Couper dans les prestations, retrancher des bénéficiaires, telle est la technique dominante.

Les réformes en éducation suivent la même trajectoire: le Québec vient de se fixer officiellement comme objectif de donner une simple éducation secondaire à quatre jeunes sur cinq d'ici la fin du siècle, et non à cinq sur cinq! Ainsi 20% d'une génération est d'avance retranchée de la cible, elle disparaît, et ne deviendra plus objet de comptes.

De même les compressions qui touchent l'aide internationale canadienne et qui pourraient réduire bientôt le nombre de casques bleus en missions de paix ne reposent pas sur une révision de nos responsabilités internationales. Elles se contentent d'en effacer des bouts qui seront vite oubliés.

Les périodes de détresse et de raidissement sont les meilleurs terreaux des démagogues, des solutions de facilité. Leur antidote est la délibération, l'exposé, le débat, le refus des raccourcis. Et toujours, un souci d'opposition devant ceux qui seront tentés de baisser les bras, de maquiller pour se donner l'illusion d'un monde meilleur. L'espoir est rarement comble, en bout de course, mais le pire serait d'y renoncer.

Un devoir

d'opposition

devant la proche

tentation de

la dureté.



L'art du bilan



DANIEL LATOUCHE

Dresser le bilan de l'année au Québec à quelque 20 000 kilomètres de distance, c'est un peu comme rédiger toutes ses cartes postales des le premier jour de ses vacances. On prend la chance que quelque chose d'extraordinaire survienne par la suite. Et si le Québec se cassait une jambe ou gagnait à la loterie?

D'un seul coup, les questions m'assaillent. Le ministre Picotte est-il toujours en poste? Jean Beliveau se présente-t-il à la mairie de Montréal? Le Parti Québécois est-il toujours aux oiseaux? Des détails me diriez-vous, mais ignorez ces choses, c'est faire fi des personnages secondaires dans un roman de Balzac. Dieu sait qu'il y en a et qu'ils sont importants. Ce sont eux qui font l'histoire, celle des livres tout au moins.

Qui de Robert Bourassa ou Daniel Johnson a représenté le Québec à la conférence des premiers ministres. Il me manque dix jours de potins et j'enrage de ne pas connaître la suite de l'épisode. Si c'était Robert, ses collègues «premiers» lui ont-ils offert une montre en or, une statue inuit ou lui ont-ils chanté «For he's a jolly good fellow»? Si c'était Daniel, en a-t-il profité pour annoncer lui aussi une ère nouvelle dans les relations fédérales-provinciales et proclamer l'arrivée du fédéralisme «coopérative-concertationne»? Jean Chrétien a-t-il salué en lui le digne fils de son père?

Et puis, qu'est-ce qu'on dit à la maison sur le prochain *Bye Bye*? Dominique reviendra-t-elle sauver la mise, sera-t-il meilleur que celui de l'année dernière, lui même un peu moins bon que celui de l'année précédente, qui était, on s'en souvient un peu moins «plus pire» que l'autre d'avant. Ah, ne pas pouvoir participer à la catharsis

collective sur le *Bye Bye*. Manque l'essentiel, quoi! Quel exil doré pourrait prétendre compenser un tel vide? Les palmiers ont l'air bien triste.

Vu de loin que restait-il de cette année 1993? Comment aura-t-elle fait sa marque?

Tres certainement par une explosion sans précédent de premiers ministres. Au Québec, on en aura connu cinq: quatre hommes et une femme, deux libéraux et trois conservateurs, trois vieux et deux jeunes ou du moins presque jeunes. Et on dira ensuite que la bêtise n'est pas la chose la mieux partagée du monde.

Un nouveau premier ministre toutes les 10 semaines! Même l'Italie, dans ses bonnes années, n'est jamais arrivée à faire mieux. Des cinq, un seul n'était pas du Québec et son succès — c'est le moins qu'on puisse dire — ne fut guère éblouissant. Cela lui apprendra. Mieux vaut être un homme du Québec qu'une femme de Colombie pour réussir ce métier.

Deux étaient d'origine irlandaise. Cela doit bien vouloir signifier quelque chose, mais quoi?

Contrairement à ce que l'on répète, il n'est pas difficile d'expliquer le cas du Québec à des Asiatiques. Les méandres de la clause dérogatoire posent bien quelques obstacles, mais ils comprennent assez bien nos hésitations. La ou ils débarquent cependant, c'est à

notre manie de multiplier nos premiers ministres. La simple idée d'en avoir deux en même temps leur est difficilement compréhensible. Alors, en passer cinq en douze mois!

Si vous en changez à Ottawa, pourquoi ne pas les réutiliser à Québec? C'est se manquer de respect à soi-même, certains m'ont dit, que de penser refaire ainsi l'histoire en commençant par le haut. «Ils n'ont même pas le temps de vieillir» m'a répliqué un autre.

C'est vrai nos premiers ministres vieillissent mal et ceux qui aspirent à prendre leur place le savent très bien, eux qui n'ont de cesse de proclamer leur jeunesse. Ils vieillissent mal parce qu'ils sont vieux avant même d'avoir commencé. Une fois installés au pouvoir ils n'apprennent plus rien.

Regardez Pierre Trudeau. Il aurait pu écrire ses mémoires avant même d'avoir commencé. Quant à Jean Chrétien, il proclame sans cesse qu'il a son avenir derrière lui. Quant à l'autre premier ministre, il n'a de sens que si on sait qu'il est le frère de l'autre et le fils du premier. Quel avenir!

Comment expliquer que les chefs qui nous dirigent soient aussi fixes dans le temps? Ne sont-ils pas à même de tirer des leçons des événements dont ils sont pourtant les participants exemplaires? Et puis, ce va-et-vient de notre leadership a-t-il une quelconque importance? Lorsque le bateau pique du nez, importe-t-il de savoir que le deuxième steward a remplacé le capitaine pour diriger l'orchestre dans sa dernière valse?

1993 aura été l'année du leadership mou, tout comme 1992 aura été celle du leadership sourd. Nous savons les leaders durs d'oreille, on les connaît maintenant en manque d'idées.

Ce fut une cuvée bien ordinaire.

L E T T R E S

Une fonctionnaire proteste

Madame la Directrice, Quelle humiliation en parcourant LE DEVOIR, vers 8 heures ce matin du mercredi 15 décembre, de trouver en page A-3, un article dont le titre me gifle le visage: Les ronds-de-cuir recyclent.

Madame la Directrice, cette appellation péjorative, agressive et dépassée touche tous les employés de l'Administration municipale et j'en suis.

Le jour où votre titre investira autant de temps et d'énergie à son travail que j'en consacre avec mon équipe à répondre aux milliers de demandes des citoyens; à gérer une quarantaine d'équipements (maisons de la culture, bibliothèques) échelonnés sur le territoire de la Ville; à réaliser plus de 1000 activités culturelles, prêter 1,7 million de livres annuellement aux abonnés, à coordonner une quarantaine d'événements et festivals métropolitains, à faciliter le tournage de près de 500 productions audiovisuelles, à restaurer et assurer l'implantation de nouveaux monuments d'art public et à faciliter le développement des équipements culturels privés sur le territoire et j'en passe... ce jour-là, j'en suis certaine, il comprendra que les ronds-de-cuir et les visières des administrations publiques sont choses du passé.

Comme fidèle lectrice et collaboratrice à la levée de fonds d'un journal qui a toujours placé la culture à un haut niveau, je me permets de vous souligner que des propos aussi méprisants sapent nos énergies et nous donnent le goût de... nous recycler.

Janine Beaulieu

La Commissaire générale et directrice

L'Agneau sacrificiel

Et s'il y avait dans l'épreuve messianique — «En attendant le Messie» de Pierre Bourgault/14 décembre 1993 — réservée à M. Jacques Parizeau quelque chose du thème qui échoit à tout agneau pascal, soit le sacrifice en vue de la redemption de la multitude? La métaphore, quoique surannée, n'est pas bête.

La guigne qui colle à l'image publique du chef de l'opposition ne cesse d'étonner. La presse, les médias, tous s'entendent généralement pour dire que M. Parizeau nage dans la suffisance et la ronfleurie avec autant d'aisance que le poisson rouge dans son bocal. Son assurance prophétique agace, sa rhétorique professorale ennuie, le ronron pachydermique de son indignation échoue à secouer l'indifférence de la population qui n'arrive pas à s'identifier au style de l'homme, dont on raille méchamment l'ambition présidentielle. Oui, mais encore.

Bien que fondamentalement injustes, ces remarques ne seraient pas si souvent colportées si elles ne comportaient pas leur part de vérité. Mais la vérité dont il est question ici, c'est moins celle de l'homme que celle du peuple dont il aspire à devenir le héros, laquelle collectivité projeterait en retour sur l'homme la somme des avatars qu'une longue lutte politique et que la peur incroyable du changement auraient déposés dans la mémoire collective des Québécois. Pourquoi donc ce discrédit fusé-il, au sein de la population en général

jusque parmi ses rangs, à ce moment-ci?

C'est qu'à force de plastronner sur les vertus du peuple, de démontrer par des voies rationnelles le bien-fondé de la politique indépendantiste, on se trouve, bien involontairement sans doute, à révéler la baccille inactif que cette démonstration devrait inoculer. Cet homme appartient à une génération politique qui a été humiliée par le paternalisme du fédéral de l'emprise duquel elle a été néanmoins impuissante à se dégager. Un peuple tolère mal de se voir refléter l'image inversée de son incapacité. C'est le conflit constitutif, mais non pas insoluble, que ravive l'assurance de M. Parizeau qui n'a pas définitivement rompu, on le sent bien, avec le ressentiment. La mesquinerie dont il est l'objet participe donc de la redefinition contemporaine de l'identité québécoise et des difficultés liées à l'assomption de son histoire récente.

Denis Thibault
Gatineau, le 15 décembre 1993

Drôles de mentalités

Alors que l'Islam décrète la mort d'un écrivain sérieux pour outrage à Mahomet...

Que Pékin menace Londres de représailles pour faire taire à l'impeccable BBC le récit des cultes amoureux de Mao... (LE DEVOIR, 18-12-93)

Le Québec, lui, couronne d'argent un plumeau sans nom qui resasse les écartés galants de René Lévesque.

Guy Simard
Saint-Lambert, 20 décembre 1993

À P R O P O S

... d'autonomie gouvernementale

L'autonomie gouvernementale a un sens différent d'un groupe autochtone à l'autre. Pour certains, elle peut signifier le rétablissement des structures gouvernementales traditionnelles ou leur adaptation aux besoins modernes.

Pour d'autres, elle peut être l'établissement de structures toutes nouvelles ou une participation plus active aux institutions de gouvernement nouvelles ou déjà existantes aux niveaux fédéral, provincial, régional ou territorial. Pour certains groupes, cette autonomie peut impliquer la création de structures gouvernementales qui régiraient tous les habitants d'une région ou d'un territoire en particulier. Pour d'autres groupes encore, cela peut pouvoir dire

un plus grand pouvoir en ce qui concerne la prestation de services gouvernementaux — en matière d'éducation et de santé, par exemple. Dans l'examen de la mise en oeuvre de l'autonomie gouvernementale, il est important de se rappeler qu'il existe plus d'une manière, pour les peuples autochtones, de parvenir à leur objectif d'une autonomie plus grande et d'une maîtrise accrue de leurs vies.

Aucun modèle unique n'est à lui seul suffisant étant donné la grande diversité des aspirations et des circonstances propres à chaque peuple autochtone.

Commission Royale sur les peuples autochtones

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCOTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN ROBERT SANSEFACON

2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Sauvegarder la qualité du système de santé

ROBERT MARIER, M.D.
PRÉSIDENT DE LA
FÉDÉRATION DES
MÉDECINS SPÉCIALISTES
DU QUÉBEC

Les médias ont fait état récemment d'une entente de principe sur la réduction des dépenses du système de santé, intervenue entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins spécialistes du Québec. La parution, hors contexte, de ce document a malheureusement encouragé la propagation d'informations erronées sur le contenu de cette entente.

Dans un contexte budgétaire extrêmement difficile, chaque fois qu'il est question de réduction des coûts du système de santé, la population associe cette réduction des dépenses à une diminution de la qualité et de l'efficacité des soins. Pour donner une juste vision de la réalité, il est donc de notre devoir de non seulement nous engager très activement dans tout processus d'assainissement des dépenses liées à la santé, mais aussi d'informer la population sur les choix qui seront proposés.

Rétablir les faits

Je m'empresse de préciser ici que cette entente ne porte pas sur la

désassurance de certains actes médicaux ou sur la réévaluation du panier de services. Le gouvernement du Québec a emprunté cette voie en juin 1992 en ne remboursant plus certains services d'ophtalmologie, de dentisterie et de pharmacie. Quant aux services médicaux, le ministre a décidé de consulter. Dans ce secteur précis, la désassurance se retrouve dans un corridor étroit, délimité par la délicate identification des services non-médicalement requis et les bornes imposées par la législation fédérale. Un débat public très large sur l'ensemble des enjeux devra avoir lieu avant de modifier la liste des services de santé assurés. Les médecins spécialistes entendent y participer.

Certains ont pu laisser entendre que la Fédération des médecins spécialistes du Québec avait négocié avec le ministère dans le but de désassurer certains services. Les ententes entre la Fédération et le ministre sont conclues dans le cadre de l'article 19 de la Loi sur l'assurance-maladie, et la désassurance de services n'est pas un objet de négociation. Cette question, à la fois politique et sociale, relève exclusivement du gouvernement. Le ministre a toutefois fait appel à l'expertise de notre organisation qui regroupe 32 spécialités et qui dispose de compétences reconnues dans le secteur de la santé. Chaque fois que le ministre sollicitera notre avis, nous serons prêts à le fournir, en gardant particulièrement deux choses à l'esprit: sauvegarder la qualité des services et éviter que des économies se fassent sur le dos des patients.

Le concept de l'efficacité

Sur le fond de cette entente, il m'apparaît indispensable de donner l'heure juste et de fournir une définition rigoureuse du principe sur lequel le ministre et la Fédération se sont entendus. L'entente de principe porte uniquement sur ce que le gouvernement désigne comme «l'efficacité» du système de santé. Il s'agit d'abord et avant tout de procéder à une réévaluation générale de nos méthodes de travail, de réorganiser certains services, d'identifier les économies possibles et, en conséquence, d'améliorer l'efficacité de l'ensemble de nos activités. En d'autres mots, cela commande de faire plus et mieux avec moins. Le premier devoir du médecin, qui consiste à comprendre et à soigner, n'est aucunement en cause, par plus d'ailleurs que la qualité des soins.

Les dispositions de l'entente qui portent sur le partage d'une partie des gains ou des économies réalisées, correspondant largement aux accords-cadres sur l'organisation du travail, signés récemment avec d'autres organisations, telles la Fédération des travailleurs du Québec et la Centrale de l'enseignement du Québec. Nous croyons que le gou-



Le véritable défi à relever, c'est celui d'identifier dès maintenant les économies à faire avant de nous voir forcés à sacrifier l'essentiel.

vernement a choisi la bonne voie en procédant par mesures incitatives, plus motivantes, et en demandant aux parties intéressées de participer au processus plutôt que de le subir. Cette formule offre à tous une reconnaissance des efforts accomplis et un encouragement à poursuivre.

Réaliser des économies sans toucher à la qualité

Par ailleurs, il est important de rappeler que cette entente qui doit encore recevoir l'approbation définitive du Conseil du trésor et du Conseil des ministres, constitue un cadre général de travail. Le gouvernement s'associe à ceux qu'il estime être les plus compétentes pour précisément garantir que les réaménagements nécessaires se feront sans heurts inutiles. S'agit-il de modifications liées à la pratique médicale, de la réorganisation d'un laboratoire ou encore d'un regroupement de services, les médecins souhaitent depuis des années qu'on fasse appel à leurs connaissances avant de procéder à de tels changements. L'entente vient réaliser ce souhait de la profession à l'effet de maintenir la qualité des soins.

À titre d'exemple, l'Association des ophtalmologistes du Québec et la FMSQ se sont penchées récemment sur le problème de la réorganisation des ressources en chirurgie ophtalmologique, à Québec. Jusqu'à ce jour, huit centres hospitaliers de la région de la capitale offrent ces

services chirurgicaux. N'y a-t-il pas lieu de les regrouper dans deux ou trois centres hospitaliers tout en conservant des services de consultation en ophtalmologie dans tous les centres? Voilà qui permettrait de réaliser des économies importantes lorsqu'il s'agit de renouveler les équipements nécessaires à la mise à jour des technologies pour offrir ce qu'il y a de mieux aux patients. C'est ainsi que le service serait plus «efficace» et la qualité sauvegardée, voire améliorée. Car le véritable défi à relever, c'est celui d'identifier dès maintenant les économies à faire avant de nous voir forcés à sacrifier l'essentiel.

Un état d'esprit

Depuis plusieurs années déjà, les gouvernements successifs ont prescrit une mise au régime sévère du système de santé afin de ramener à la baisse une part toujours croissante des budgets aux dépenses du secteur de la santé. Les résultats sont mitigés, pour ne pas dire décevants. Plusieurs institutions hospitalières sont pratiquement à bout de souffle et leur avenir apparaît incertain si les coupures de croissance des budgets, annoncées pour les années à venir, sont maintenues. Cette situation préoccupe les médecins.

Depuis plusieurs années aussi, les fermetures de lits, le contingentement des admissions aux soins intensifs, la difficulté d'obtenir un bilan diagnostique ont entraîné la détério-

ration d'une des principales caractéristiques de notre système: l'accessibilité. Ces décisions ont la plupart du temps été prises de façon unilatérale par le gouvernement, sans consultation aucune avec les médecins. Alors que les fonctionnaires ignoraient tout des conséquences des directives administratives préparées loin du terrain, les médecins, les infirmières, le personnel hospitalier en général, et surtout les patients se voyaient infliger les contrecoups de telles décisions.

Le ministre amorce enfin un virage et semble s'engager dans un processus de concertation et de consultation. Il serait cependant dans l'erreur de croire que la démarche dans laquelle nous nous engageons, en vertu d'une formule paritaire, ne serait qu'une forme de caution de décisions prises ailleurs. On a pu constater il n'y a pas très longtemps, au moment de l'annonce de nouvelles directives qui touchaient les patients ambulatoires, à quel point le manque de consultation peut entraîner la contestation. Dans les circonstances, nous aurions tort de leur reprocher de s'asseoir à la même table que nous et de nous écouter.

Les médecins spécialistes veulent participer aux changements appelés à survenir dans les prochaines années. L'essence même de leur profession les amène à jouer un rôle déterminant dans le système de santé et c'est sans hésitation qu'ils acceptent cette responsabilité.

Les policiers ont besoin d'un «concile»

YVAN LAVOIE
ANIMATEUR
RADIOPHONIQUE
À RADIO-MUTUEL

Le Nouvel An a ses contes. Celui, généreux, de cette dame qui n'était pas sortie de sa maison depuis cinq ans. Pas de fauteuil roulant. En entendant cela, un auditeur de Forestville lui fit parvenir le fauteuil qui lui permet de sortir de chez elle. Il y a encore René, de Grand-Mère, 32 ans, leucémique, à qui St-Hubert livra deux repas. Mais ce genre de conte, si vrai soit-il, attire peut-être moins notre attention que d'autres fictions.

Cela se passait au cours d'une certaine nuit du vendredi au samedi. Quatre heures durant, nous avons donné la parole aux auditeurs. Sujet: la brutalité policière.

Une dame de Montréal a été témoin d'une violence policière inutile. Des policiers ont cassé le bras d'un pauvre type en voulant l'immobiliser. Ils en avaient mis plus que le client en demandant.

Un jeune de Lachute prétend avoir été sollicité par des policiers pour acheter des cigarettes de contrebande.

Par contre, une dame de St-Constant souligne la courtoisie des policiers. On se rappellera certains gestes héroïques de policiers. Une autre dame dit qu'ils sont généralement plus affables dans les régions éloignées des centres urbains. Ils vivaient en «gang» dans les grands centres, peu mêlés aux gens. Curieux!

Un policier de huit années de service déplore la puissance des anciens, déplore encore la vie repliée sur elle-même des policiers qui mangent encore le dos au mur dans les restaurants. Ils ont parfois un sens pour le moins très résolu du devoir. Songeons à cette affaire du camion de paniers de Noël confisqué parce qu'on y a retrouvé deux cartouches de cigarettes. Les policiers-bénévoles ont-ils pris la bonne décision? Il semble selon certaines autorités policières (à la télé) que si les choses étaient à refaire, il en serait autrement.

Sommes-nous encore à l'heure du refoulement, des mentalités fermées, repliées, voire sectaires, dans un monde qui est ici pluraliste? Au fond, ce cas plus ou moins isolé de violence policière ne peut provenir que d'une frustration. Et après la frustration, il y a la violence insoutenable comme en a témoigné le meurtre-suicide d'un ressortissant tchadien.

Un peu plus de paix ou de justice pour le Nouvel An. Faites-vous un «concile» messieurs les policiers, car bientôt les beuves d'une minorité sauront une majorité qui mérite encore notre estime.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA REDACTION Journalistes : à l'information générale et métropolitaine : Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpôt, Bernard Morier, Isabelle Paire, Diane Préfont, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Veir, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Ballargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (L'Arrière), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Levesque, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Benise (responsable), Robert Dufresne, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Levesque, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Josée Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Serge Chabreau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Abbin, Rachel Duches (comités), Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction), Isabelle Baril (secrétariat à la direction); LA DOCUMENTATION Gilles Paire (directeur), Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ Lucie Pilonneau (directrice), Jacqueline Avril, Béatrice Cloutier, Gyslain Côté, Francine Gingras, Johanne Guibéau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, (publicitaires); Michel Turgeon (maquette), Michèle Bouchard (secrétaires), Ghislaine Lefebvre (receptionniste); L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France LeGare, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Theriault (adjointe à l'administration); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbett (adjointe), Nathalie Thibaut (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (expert en services aux promotions des abonnements), Louise Paquette; LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Sylvain Darcy, Richard DesCormiers, Caroline DesRochers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Marie-France Turgeon, Christiane Vaillant; LES ANNONCES CLASSES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland; CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgeois (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général), Raymond Guay (responsable du financement privé).

Pierre Boulez

Créer, interpréter, susciter, expliquer

L'Université de Montréal octroyait la semaine dernière un doctorat honoris causa à l'éminent compositeur et chef d'orchestre français Pierre Boulez, en même temps qu'elle créait le Fonds Boulez destiné à codifier les œuvres, les écrits, les conférences et les multiples documents d'archives concernant le musicien. Nous reproduisons en exclusivité de larges extraits de l'allocution prononcée jeudi dernier par Pierre Boulez en accueillant ces distinctions, répliquant ainsi à son présentateur, le professeur Jean-Jacques Nattiez.

Est-ce que je réponds à ce portrait de moi qui vient d'être ainsi dessiné? Je me reconnais dans l'entêtement, dans le pragmatisme aussi bien dans une utopie destructible... A cette volonté qui fut un idéal de jeunesse, je crois, à l'exemple de Mallarmé, avoir été fidèle sans disparaître, avec passion — j'accepte même que l'on dise: avec excès!

Quant à l'excès, je maintiens, d'ailleurs que c'est une vertu bienfaisante. Il faut tellement d'excès, parfois, face à l'inertie ou à la paresse ambiantes; je ne veux même pas évoquer la mauvaise foi.

Créer, interpréter, susciter, expliquer: voilà de quoi se dépenser sans cesse dans des sentiers multiples et divergents. Cependant, sous l'apparente dispersion, je puis trouver une étrange unité: fidélité constante à une saisie globale de l'univers musical. Il ne s'agit nullement d'une sorte de sacrifice offert à mon prochain, plutôt d'une contrainte; celle que les grands disparus qui m'ont précédé ont exercé sur moi sans relâche. J'ai pu sembler iconoclaste, et souvent, je me vois rappeler des phrases qui, détachées de leur contexte, ont semblé insolentes, arrogantes, insupportables. Qui dira que l'admiration doit annihiler le jugement critique? Qui affirmera que la lucidité exclut le respect? Bien sûr, n'ayant plus à me définir directement par rapport à mes prédécesseurs, ne devant plus faire ces choix déterminants de départ, je ne puis que ressentir plus fortement la dimension des modèles à qui me mesurer, à apprécier leur exigence, à estimer quel effort requiert la poursuite de la trace qu'ils ont laissée. Dès lors, le

vrai, le profond respect ne peut être qu'iconoclaste si on ne le désire productif.

Maintenant, vous avez rassemblé ici la partie visible d'une addition encore provisoire. Tous ces documents qui renseignent abondamment sur le quotidien, il vous faudra savoir les lire entre les lignes, comme une partition dont le sens réside, certes, entre les notes, dont le rayonnement émane cependant en-deçà et au-delà des notes.

Que de concerts données! Que d'œuvres jouées! Que d'articles ou de présentations rédigées! Tout cela s'agglutine, se fond, s'unifie pour, comme on dit, former une vie, une existence que je me refuse moi-même d'examiner à nouveau d'aujourd'hui, laissant cela à des regards plus cliniques et plus détachés que ne saurait être le mien, malgré la distance.

Cette énergie, vous en avez les cendres en dépôt (partie de ma vie déjà brûlée), alors qu'elle doit sans cesse, pour pouvoir agir, renaître de ces cendres-temoins. Je les garde en moi sans plus les connaître; vous les garderez et les connaîtrez, et ce sera pour moi un vantage que de les savoir là sous votre bonne garde.

En plus de la vigilance, vous m'offrez le plaisir d'une distinction qui m'honore. Je vous en suis gré et vous en remercie vivement. Je suis venu dans votre ville pour la première fois il y a plus de 40 ans lorsque je n'étais encore que chargé de la musique de scène dans la compagnie théâtrale Madeleine Renaud — Jean-Louis Barrault, au cours d'une de leurs tournées. Pouvais-je alors imaginer que ce jour d'aujourd'hui était inscrit dans mon futur? Le futur, dit Proust — je ne peux le citer que très approximativement, hélas! — nous ne pouvons l'imaginer que comme une projection déformée du présent; c'est pourquoi notre vision se révèle toujours fautive lorsqu'arrive enfin la réalité de ce futur. Pouvais-je imaginer que des observateurs aussi attentifs que Jean-Jacques Nattiez et Sophie Galaise, devenus aujourd'hui des amis, auraient créé avec cette ville et cette université un lien me concernant, aussi étroit et aussi chaleureux? Quarante ans après ma première visite presque anonyme, j'ai grand plaisir à découvrir au présent ce futur alors totalement imaginaire. Je vous remercie très naïvement, Monsieur le Recteur, d'avoir ainsi donné posthument raison à Proust et m'avoir procuré une sincère émotion et une grande joie.



Pierre Boulez.

ACTUALITÉS

Télé-Métropole devra s'expliquer en public

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

JPL Productions, filiale de Télé-Métropole, ses dirigeants, employés et mandataires devront s'expliquer publiquement devant la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) des irrégularités constatées dans au moins cinq des 23 sociétés en commandite vendues à des investisseurs sur la base d'informations fausses ou trompeuses.

Ces personnes sont convoquées par la CVMQ à une audience publique, devant se tenir le 6 janvier, pour répondre d'allégations à l'effet «qu'elles auraient aidé à fournir des informations fausses ou trompeuses à l'occasion des appels publics à l'épargne, réalisés entre 1988 et

1990», peut-on lire dans le communiqué émis par la CVMQ. La direction du contenu de la Commission a invoqué que les informations fausses ou trompeuses visaient des budgets de production «sensiblement augmentés par rapport aux coûts véritables».

L'audience portera sur le rôle joué par les personnes «invitées» lors de l'émission publique des parts des sociétés en commandite suivantes: Les Grands Hommes, Destination Barcelone, Telestar I, Telestar II et Télé-Plus.

Les dossiers controversés impliquant T.-M. concernent, au total, pas moins de 23 sociétés en commandite. Ces dossiers ont été soumis à une enquête menée par l'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec à la suite d'une perquisition effectuée en juin 1992 qui, à défaut d'y déceler un motif criminel, a fait état d'ir-

régularités commises à la Loi sur le commerce des valeurs mobilières. La Sûreté du Québec renvoyait alors le tout devant la CVMQ, en septembre dernier. L'enquête policière avait été précédée d'une enquête maison commandée en janvier 1992 par Mario Bertrand, nouveau venu à la présidence du télédiffuseur, portant sur des actions présumément dérogatoires commises sous la précédente administration, dirigée par Serge Gouin. M. Gouin, nommé alors à la présidence du conseil, démissionnait de son poste quatre mois plus tard, pour y revenir en octobre dernier.

Une des cinq commandites visées par l'audience du 6 janvier, Les Grands Hommes, a déjà été l'objet d'accusations pénales déposées en mai dernier par la CVMQ. Les fautes identifiées alors se limitaient aux promoteurs et mai-

sons de production indépendantes faisant affaires avec T.-M., écartant ainsi sa filiale JPL Productions.

Les Grands Hommes, dont le prospectus fut visé le 9 juin 1989, coiffait un placement de 5,6 millions\$. Les plaintes ont été portées contre Les Films de l'Oiseau-Tonnerre, à titre de commandité, Robert Dostie, son procureur, ainsi que Gaston Parent, le producteur, et son entreprise Les Productions Audio-Visuelles K-23. Une des accusations s'appuyait sur une fausse déclaration relative aux frais de production facturés par JPL, soit 2,3 millions, au lieu des coûts réels de 1,345 million. Une autre faisait ressortir une avance, non prévue à la convention, de 1 million redevable à Distribution Program Amérique et à Hollywood Entertainment, et une commission de 25% payable à Hollywood alors qu'elle était plutôt de 50%.

DIPLOMATIE

SUITE DE LA PAGE 1

tentifs: la diplomatie canadienne s'appelle désormais Affaires étrangères, et non plus Affaires extérieures, ancien terme hérité du lien avec la Couronne britannique.

Simple correction de dénomination qui aurait dû être faite depuis que le Canada exerce sa pleine souveraineté dans la conduite de ses relations avec le monde. «C'est juste une façon de rattrapper la réalité», dit le nouveau titulaire du poste de chef de la diplomatie canadienne.

Rattraper la réalité, élaborer une politique plus en conformité avec les nouvelles données internationales et les impératifs nationaux, c'est aussi l'objectif prioritaire du ministre Ouellet qui a annoncé son intention de tenir en mars prochain un forum où seront discutées les questions de politique étrangère et de défense du Canada.

Plus que jamais, il y a de la réévaluation dans l'air. «Nous pensons qu'il est nécessaire, dans le nouveau contexte mondial, d'avoir un large débat public sur toutes ces questions», dit M. Ouellet. «Nous voulons un débat à la canadienne, ouvert, et non plus un système de prise de décision qui passe par un coup de fil entre Ottawa et Washington.»

Dans l'opposition, les libéraux avaient reproché aux conservateurs d'avoir rogné les ailes de la diplomatie canadienne et de l'avoir placée à la remorque des États-Unis en effectuant un repli sur le continent américain, et en tablant à l'excès sur les relations privilégiées de Brian Mulroney avec les locataires de la Maison-Blanche.

Arrivés au pouvoir, les libéraux affirment leur intention de redonner une dimension multilatérale à la politique étrangère du Canada. «Nous ne serons pas continentalistes. Nous voulons faire porter nos efforts et nos initiatives sur les trois piliers de la diplomatie canadienne: l'axe des États-Unis bien sûr, mais au-delà, celui des Amériques; l'axe transatlantique vers l'Europe élargie, qui se déploie vers les pays de l'Europe de l'Est; et l'axe asiatique et pacifique resté trop en veilleuse.»

Dans cette diplomatie «à trois dimensions», le Canada accorde une place importante au développement de ses relations avec les pays de l'ancien Pacte de Varsovie. Devant les demandes insistantes de plusieurs de ces pays — la Hongrie, la Pologne, la République tchèque — à être admis dans l'Alliance atlantique, le Canada estime qu'il ne faut pas précipiter les choses et que ces pays devront d'abord répondre de manière satisfaisante aux critères démocratiques exigés par les pays membres de l'OTAN.

Mais devant le raidissement appréhendé de la politique étrangère russe, à la suite de la percée électorale des ultra-nationalistes («un vote de protestation» selon M. Ouellet), le ministre se range dans le camp de ceux qui entendent tenir tête à Moscou. En Europe, de nombreuses chancelleries pensent qu'il ne faut pas contrarier les Russes et que si Moscou met son veto à l'entrée de la Pologne ou de la Hongrie dans l'OTAN, il faut s'y conformer.

Le ministre Ouellet n'est pas de cet avis. Il se dit soucieux de ne pas donner l'impression de céder devant l'opposition de Moscou: «Les Russes font valoir leurs objections; mais si l'on ne fait rien, on risque de rétablir ces hégémonies anciennes. On doit se garder de recréer, par défaut, une situation que nous dénonçons et que nous trouvons regrettable antérieurement. L'inaction des pays occidentaux est de nature à encourager la Russie à réaffirmer et à réimposer son hégémonie sur ses voisins.»

Sur la délicate question de la Macédoine, cette ex-république de Yougoslavie reconnue ce mois-ci par plusieurs pays européens alors que les États-Unis suivent toujours une ligne attentiste, M. Ouellet se contente d'un laconique «C'est à l'étude».

Mardi: Ottawa et Haïti

souhaitait acquérir une maison.

Là où la Loi de protection du consommateur était muette, le nouveau Code vient protéger les acheteurs sur plusieurs plans dans la jungle du marché immobilier.

Tous pour un, chacun pour soi

Copropriétaires, jamais! aviez-vous juré. Qui ne connaît pas l'histoire d'un ami ou d'un frère qui a acheté un triplex avec des copains. Tout allait comme sur des roulettes jusqu'au moment où une guerre intestine brouille les trois comparses, qu'un des copains, endetté, refait sa part d'hypothèque à ses amis. Horreur, la douce-moitié de l'un d'eux refuse de payer sa part de peinture, because la couleur des volets.

Les futurs copropriétaires auront moins de raisons de se faire du mauvais sang. Le nouveau Code attribue au copropriétaire les mêmes droits qu'un propriétaire exclusif. Il devient responsable de sa fraction de l'hypothèque, peut la refinancer, la modifier et rehypothéquer sa part s'il désire effectuer des rénovations. Seule sa part de la propriété pourra être saisie par des créanciers si le copropriétaire ne paie pas ses dettes.

«Un des freins de la copropriété était que les gens ne voulaient pas être responsables de l'hypothèque. Ces changements vont sûrement mousser les ventes de copropriétés, notamment dans les villes où le moratoire à la conversion en condo existe toujours», estime Me Serge Crochetière, spécialiste en droit immobilier.

Évidemment, le nouveau régime s'appliquera aux copropriétaires dont l'hypothèque sera négociée ou renouvelée après le premier janvier 1994.

Protection supplémentaire, les copropriétaires pourront éviter que l'un d'entre eux force la vente de l'immeuble et prenne la poudre d'escampette. Une convention d'indivision pourra être signée pour empêcher la vente de l'immeuble pour un temps déterminé. Plus encore, les copropriétaires auront un droit de préemption automatique, c'est-à-dire un droit d'achat prioritaire en cas de vente d'une des parts de la copropriété.

Quant aux condos, de multiples règles viendront régner sur les ensembles immobiliers de plus de cinq logements. Le promoteur et le vendeur des condos ne pourront plus détenir que 25% des voix à l'assemblée des copropriétaires après 5 ans, peu

MAISON Pour mieux protéger les acheteurs

importe le nombre d'unités qu'ils détiennent dans l'immeuble.

Une maison, toute neuve

Si vous rêvez d'une maison neuve, la nouvelle Code vient là aussi protéger le consommateur là où il ne disait mot autrefois.

Emballé, vous achetez une maison d'un promoteur, signez une promesse d'achat, mais êtes saisi de sérieux remords après quelques jours. Trop tard?

Le Code civil donne maintenant un «délai de grâce» de dix jours à celui qui signe une promesse d'achat à un contracteur ou un promoteur immobilier. Seul hic, vous devrez déboursier une indemnité de 0,5% du prix de la maison pour annuler votre promesse. Vous pourrez annuler un contrat de vente, non précédé d'une promesse d'achat, s'il est possible de prouver que l'achat de cette maison vous cause un grave préjudice.

Le vice ne se cache plus

Ce fameux vice caché, qui fait trembler acheteurs et vendeurs depuis des lustres, perd un peu de ses plumes avec le nouveau Code. Plus besoin d'être dissimulé, le vice qui n'était pas apparent à l'œil de l'acheteur vigilant, sans le recours à un expert, pourra être assimilé au vice caché. «On baisse donc la barre d'un cran. L'obligation pour le propriétaire de divulguer les faits est plus grande. L'acheteur pourra avoir un recours contre le vendeur dès qu'un vice n'était pas apparent à ses yeux», de préciser Me Crochetière.

Plus de rigueur sera exigée des constructeurs et promoteurs qui devront dévoiler les détails sur la qualité et la nature des matériaux qu'ils utiliseront dans la construction des maisons.

Propriétaire, et après

Heureux propriétaire, vous voilà avec des projets plein la tête. Un puits de lumière ici, une fenêtre là, une petite terrasse sur le jardin. Le Code civil ne fait plus trop de cas avec les vœux chez le voisin. Vous pouvez maintenant oublier les six pieds de rigueur et installer une fenêtre, qu'un balcon à un mètre et demi du terrain du voisin. A moins, évidemment, que le règlement de votre municipalité ne soit plus restrictif.

Locataires, respirez

Enfin, si vous êtes locataire et décidez de le demeurer, le Code civil vous fait aussi quelques fleurs. Dorénavant, le pro-

priétaire devra à tout prix vous informer du délai d'un mois dont vous jouissez pour contester une hausse de loyer ou une modification au bail. Les nouveaux baux devront respecter les nouvelles règles et reproduire 62 mentions obligatoires. Des nouvelles formules de bail seront vendues dans les tabagies, pharmacies, dépanneurs et bureaux de la Régie du logement.

En cas de reprise du logement par le propriétaire, vous n'aurez à quitter que si ce dernier veut y loger ses parents ou ses enfants au premier degré. Tant pis pour les cousines, les nièces ou les oncles, les ex-épouses. Seule exception: le propriétaire pourra louer une personne dont il assure le soutien. Par contre, vous pourrez contester la reprise si vous démontrez que votre propriétaire possède un logement équivalent, du même prix et de même nature dans les environs.

Une personne pourra aussi résilier son bail à trois mois d'avis si le logement ne lui convient plus à cause d'un handicap ou parce qu'elle est admise dans un centre ou un foyer d'hébergement.

Par ailleurs, les locataires auront le droit de sous-louer une partie seulement de leur logement — une chambre —, avec l'accord du propriétaire. Mais contrairement à l'ancien Code, ce sont les sous-locataires et non les locataires que le propriétaire devra poursuivre en cas de litige.

Contrat, quand tu nous tiens

Toutes les formes de contrat sont maintenant passées au crible par le Code civil. Désormais, tant les contrats d'adhésion (assurances, emprunts, etc.) que de consommation qui contiennent des clauses illisibles ou incompréhensibles pourront être déclarés nuls si le consommateur prouve que ces clauses lui causent un tort sérieux.

«Si l'acheteur ne subit aucun tort, ça ne tient pas. Ça touche aussi les clauses abusives qui désavantageront l'acheteur de façon inconsidérée», de dire Me Crochetière.

Ces nouvelles dispositions pourraient toucher non seulement les contrats d'assurance, mais aussi les contrats d'emprunt et d'hypothèque qui n'étaient pas couverts par la Loi sur la protection du consommateur. Avis aux banquiers et prêteurs, plus de contrats d'hypothèque écrits en pattes de mouches, abscons et tortueux. Sinon...

FIN

HYDRO 760 MW sur un total de 30 000

SUITE DE LA PAGE 1

tion publique (FTQ), auquel sont affiliés la majeure partie des employés d'Hydro-Québec.

La privatisation des petits barrages a été contestée par d'autres chercheurs, notamment ceux du Groupe de recherche en macro-écologie (GRAMÉ). Cet allié d'Hydro-Québec appuie le recours à l'hydro-électricité en remplacement de filières polluantes. Mais les chercheurs du GRAMÉ contestent sur une base scientifique le recours d'Hydro-Québec aux petites centrales. Celles qui brûlent du pétrole ou du gaz sont inutilement polluantes, selon le GRAMÉ, et la multiplication des petites centrales hydro-électriques engendrent plus d'impacts environnementaux négatifs qu'un seul projet important. D'autre part, le fait que ces petits barrages soient généralement construits sur des cours d'eau en milieu développé ajoute un stress à des écosystèmes déjà fortement perturbés, voire menacés.

L'étude économique de l'UQAM, qui ne tient aucunement compte des facteurs sociaux et environnementaux des petites centrales, conteste la prémisse de cette politique gouvernementale à l'origine de projets dans lesquels se recyclent les Gaucher et d'ex-cadres d'Hydro-Québec.

Québec a justifié la privatisation des petites centrales de moins de 25 MW en disant que les frais fixes d'Hydro-Québec étaient trop élevés pour des projets de cette taille.

Première erreur, disent les auteurs du rapport: Québec utilisait le «coût complet» de la production d'électricité par Hydro-Québec pour justifier sa conclusion. Ces «coûts complets», précise le rapport, se situent entre 4,05 cents du kilowattheure (kwh) en 1990 et 4,64 cents, en 1994.

Le «coût complet» comprend le financement des grands projets, l'amortissement et les pertes de change, autant de facteurs que le professeur Breton sous-trait pour obtenir le «coût marginal» réel de la société d'État. Ce coût, selon son étude, se situerait entre 1,82 et 2,05 cents.

Le coût payé pour l'électricité des petites centrales privées, précise l'étude, dépasse largement le coût marginal et même le coût total d'Hydro-Québec, ce qui explique que l'ex-ministre des Richesses naturelles, M. John Ciaccia, avait pu promettre aux promoteurs de ce secteur des rendements économiques voisins de 20%.

Du côté d'Hydro-Québec, on refusait de commenter hier ce rapport dont personne n'avait pris connaissance. Son porte-parole, M. Guy Versailles, précisait toutefois que «l'argumentation adoptée dans le rapport semblait elle-même politique, si on prenait pour acquis qu'Hydro-Québec devait tout faire, y compris construire les petites centrales qui se trouvent souvent sur des sites privés».

Plusieurs projets en préparation vont jouer dans des puissances majeures comme le projet de la société MacClaren, sur la rivière La Lièvre, près de Mont-Laurier, qui atteindrait les 100 MW, ce qui est plus important comme ouvrage que celui de la rivière des Prairies, dans la région de Montréal.

M. Versailles a poursuivi en disant «qu'il est vrai qu'on aurait pu créer une filiale d'Hydro-Québec qui se serait spécialisée dans la construction ou l'opération de petites centrales». Ce dernier se surprend qu'on assimile le recours à la production privée d'électricité comme une «privatisation en douche» du fait que

cette production atteindra au total 760 MW sur un total de 30 000. Ces 760 MW constituent par contre l'essentiel des prochains projets de production électrique dans la province.

Les premiers projets de petites centrales ont été ceux d'Hydro-méga, une compagnie créée par un fonctionnaire de la société d'État qui avait lui-même travaillé à la mise au point du programme!

Selon l'étude du professeur Breton, il en coûtait à Hydroméga 4,11 et 4,12 cents du kwh en 1990 et 1991 pour produire son électricité dans le canal de Beauharnois et à proximité de Mont-Laurier.

Selon la même étude, Hydro-Québec lui achète cette électricité entre 4,22 (jugé improbable) et 4,8 cents du kwh, ce qui lui assurerait des profits annuels d'environ un quart de million pour une production de 31 GWh.

Quant au projet de Cascades, à Windsor, dans lequel on retrouve l'homme d'affaires Michel Gaucher, Hydro-Québec paierait 5,2 cents du kwh «alors que l'offre initiale d'Hydro-Québec était de 4,2 cents», précise le rapport.

«Cascades a prétendu qu'à ce prix, elle ne ferait pas ses frais et Hydro a plié sous les pressions politiques. Avons-nous réellement besoin de l'électricité produite par Cascades à 25% de plus que les coûts de production d'Hydro? On est loin du coût marginal et on est même à 25% au-dessus du coût complet», affirme le rapport.

M. Versailles nie qu'Hydro-Québec varie ses prix d'achat selon les producteurs. Il précise cependant que «les prix peuvent parfois être plus élevés au début, et moins à la fin. On se fait signer des reconnaissances de dettes pour être sûr de revoir cet argent», dit-il. D'ailleurs, ajoute la même étude, une chose est certaine: Hydro-Québec vend à l'extérieur du Québec son électricité à 3,24 cents du kwh, ce qui est sensiblement moins que ce qu'elle paie pour qu'on en produise ici au détriment des rivières de la vallée du Saint-Laurent ou de la qualité de l'air des villes aux prises avec la pollution des centrales de «cogénération».

Les auteurs du rapport Breton ne savaient pas, au moment de le signer, que la société d'État remettrait en question l'échéancier d'une partie des projets de production privée en raison du fléchissement de la demande en électricité, confirmant ainsi une partie de leurs critiques.

M. Breton conteste en effet les prévisions officielles de la demande par Hydro-Québec, comme le faisait, l'été dernier, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans son rapport sur le projet Sainte-Marguerite.

A son avis, le Québec n'a pas besoin de cette électricité «privée». Le Québec, souligne l'étude, est le seul territoire de l'Amérique du Nord, qui situe ses prévisions de la demande à 2% par année, comparativement à 1,5% pour l'Ontario, à 1,3% pour la Nouvelle-Angleterre et à 1% pour l'État de New-York. Québec est par contre le seul gouvernement à situer aussi bas le seuil de ses économies d'énergie, soit à 0,4% de sa production, comparativement à 0,8% pour l'Ontario et à 0,6% pour l'État de New-York.

C'est pourquoi, selon le rapport Breton, «les prévisions d'Hydro-Québec semblent donc orientées en fonction de la justification des grands projets de construction de barrages plutôt que vers une utilisation maximale des sites existants, doublée d'un programme intensif d'économie d'énergie».

AVORTEMENTS

Plus de célibataires masculins que féminins

SUITE DE LA PAGE 1

Malgré tout, on estime que le recours à l'avortement demeure relativement modéré au Québec. Surtout si on le compare à celui des États-Unis, où il s'effectue 42 avortements pour 100 naissances, à l'Italie (42 par 100 naissances) ou au Danemark (32), autant de pays où l'accès aux méthodes contraceptives est comparable au Québec.

L'année 1991 aura aussi battu le record du plus petit nombre de mariages jamais célébrés au Québec. Il y aura eu cette année-là aussi peu de mariages en 1991 qu'en 1939, année où les jeunes hommes Québécois étaient enrôlés par milliers dans l'armée pour se battre sur les fronts européens.

En baisse de 10% par rapport à 1990, on a célébré seulement 28 900 mariages en 1991, par rapport à 32 000 en 1990 et 45 000 en 1980. La désertion du mariage a des conséquences directes sur le nombre de personnes vivant en union libre et celui des naissances hors mariage.

De fait, le pourcentage des bébés nés de conjoints de fait en 1991 a atteint 41% des naissances en 1991, alors qu'il n'était que de 30% en 1987.

La chute dramatique des mariages a aussi bouleversé de façon radicale le statut civil des individus. Sept femmes sur dix nées dans les années 1946-47 étaient mariées à l'âge de 25 ans. Cette proportion n'était plus que de 50% chez leurs cadettes nées en 1956-57 et de 26% pour les jeunes femmes, nées en 1966-67, qui ont aujourd'hui 27 à 28 ans.

Que celles qui recherchent toujours l'âme soeur se rassurent, on recense aujourd'hui au Québec 114 000 hommes célibataires de plus que de femmes vivant seules. Toutefois une partie de ces célibataires vivent en fait en union libre. Et le nombre de ceux qui ont choisi de vivre en couple sans se marier sont de plus en plus nombreux.

Ainsi, on estime que tous âges confondus, au moins un homme sur cinq vit en union libre et près d'une femme sur quatre. Le coup de foudre pour l'alliance sans bague au doigt atteint même 25% chez les hommes de 26 à 27 ans et près de 30% chez les femmes de 23 à 25 ans.

A l'heure où le mariage périclète et le nombre d'avortements augmente, on observe pour la deuxième année consécutive une baisse de l'indice de fécondité chez les femmes et du nombre total de naissances au Québec. Des données préliminaires pour 1992 indiquent que cette tendance s'est poursuivie et qu'environ 96 000 bébés seront nés cette année, comparativement à 98 000 en 1990.

L'âge moyen à la maternité continue d'ailleurs de tarder et s'établit maintenant à près de 28 ans chez les femmes. Ce sont les femmes âgées de 25 à 29 ans qui donnent naissance au plus grand nombre d'enfants, suivies de celles de 20 à 24 ans, puis des femmes de 30 ans et plus.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

• Extérieur (sans frais) •
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
À 7H30 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE,
MONTREAL, (QUEBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355